

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} février 2010

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 26 janvier 2010, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, GOUJAT Jackie, FRÉMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, FEINDEL François, DAUNA Jean-Vincent, DIAB Noua, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, THOURET Marie-José, TUERO Patricia, THÉVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATÉ Elianne, MARTIG-DECÈS Laëtitia, CANALE Aude.

Absents ayant remis procuration : BOULVRAIS Daniel (pouvoir RIESTER Franck), DESMONTIER Solange (pouvoir GOUJAT Jackie), THIERRY Pascal (pouvoir CANALE Aude), TREGOAT Yvon (pouvoir RABEY Colette).

soit 29 présents, 4 absents représentés, 33 votants.

Mme SCHEHL Françoise, secrétaire de séance.

19 H 05 Arrivée de M. THÉVENOT.

19 H 07 Arrivée de Mme CANALE, et Mme SABATÉ.

M. RIESTER : Je suis ravi de vous retrouver pour ce premier conseil de l'année, je vous souhaite, on ne peut plus maintenant, je vous ai souhaité aux vœux du Maire, une bonne année 2010. Tout de suite féliciter Madame MOTOT, qui a été promue au grade d'officier dans l'ordre des palmes académiques. On peut l'applaudir. Vu le travail depuis des années dans l'éducation nationale, et aujourd'hui, à la mairie de Coulommiers, dans le secteur de l'éducation, c'est tout à fait légitime et mérité. Je crois que nous organiserons quelque chose dans les semaines qui viennent, pour lui remettre officiellement.

Vous donner quelques informations diverses, sur un certain nombre de sujets. D'abord, BRODARD GRAPHIQUE, vous dire que depuis le 14 janvier, les salariés ont repris le travail, progressivement, il y a une remontée en charge de l'entreprise, dans les jours qui viennent, il devrait y avoir l'impression du titre DIRECT MATIN, dans l'imprimerie BRODARD GRAPHIQUE de Coulommiers, qui est intervenue auprès du groupe BLORE, pour faire en sorte de faire venir de la charge supplémentaire sur BRODARD GRAPHIQUE. Les discussions sont en cours entre le mandataire judiciaire, le nouveau directeur qui a été pendant la période de redressement, nommé par le mandataire judiciaire, et les représentants du personnel pour avancer sur le plan de restructuration de l'entreprise. Les discussions sont en cours, mais on est, évidemment, tous les uns et les autres, mobilisés pour faire en sorte, non seulement, qu'il puisse y avoir suffisamment de charge à court terme, que celles et ceux qui malheureusement devront faire partie du plan de restructuration, puissent être accompagnés de la meilleure façon possible. Et enfin, que puisse être mis en place, un projet industriel, fort et pérenne, pour permettre le maintien et le développement de l'entreprise BRODARD GRAPHIQUE, et de ses salariés, à Coulommiers. Je suis

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'ailleurs ravi, de la mobilisation de toutes les élues et tous les élus, au-delà de clivages partisans sur ce dossier, qui tient particulièrement à cœur des Columériens et des habitants du territoire.

Autre information concernant le centre hospitalier de Coulommiers, vous avez entendu qu'il y allait y avoir un retour à l'équilibre financier en 2009, c'est une excellente nouvelle. On aura dans quelques jours le résultat définitif, qui sera à priori, ou juste à zéro ou positif. Que le projet d'établissement, mais je l'avais déjà dit lors des vœux, a été validé par la RH, et qu'il y a un schéma directeur architectural, qui est en cours de réalisation, pour voir un investissement de 60 millions d'euros, dans les cinq ans qui viennent, à l'hôpital de Coulommiers. C'est finalement un nouvel hôpital qui va apparaître dans les mois qui viennent, sur le site du centre hospitalier, René ARBELTIER, avec un nouveau bâtiment, énorme, avec tous les services de médecine, vraisemblablement aussi, les locaux du futur bloc opératoire, si ce n'est pas retenu, en tout cas un bloc opératoire rénové. Nouvelles urgences, l'arrivée d'une IRM, fin 2010, bref, un nouvel hôpital, une nouvelle ambition, et le tout en partenariat, comme je vous l'avais expliqué, avec les centres hospitaliers de Meaux, Lagny sur Marne, pour constituer à terme, le groupe hospitalier public, Est Francilien, qui permette de maintenir et développer, même, une offre hospitalière publique de proximité, sur le territoire. En parallèle, nous travaillons je vous en avais déjà parlé, avec les médecins généralistes du territoire de Coulommiers, à la mise en place d'une maison de santé pluri disciplinaire, qui permette à la fois, d'offrir un meilleur service à la population en terme d'heures d'ouverture, en terme de permanence des soins, et aussi de faire en sorte, d'avoir un outil qui soit attractif pour les médecins généralistes, jeunes médecins généralistes, qui viendraient à s'installer sur Coulommiers, le tout en créant, renforçant des liens avec l'hôpital. On sait bien que l'une des forces de l'hôpital de Coulommiers, c'est sa médecine de ville, et une des forces de la médecine de Coulommiers, c'est l'hôpital, parce que c'est des gisements de médecins généralistes, les médecins spécialistes de demain, qui font l'internat à l'hôpital de Coulommiers. Donc, on travaille sur les deux piliers, le centre hospitalier, l'offre de soin hospitalière publique et l'offre de médecine de ville, puisque le tout est, je dirais presque indissociable. Un point si l'on reste sur le domaine santé, sur le centre de vaccination, il a été fermé le 23 janvier, il y a eu 3090 vaccinations d'opérées. Le gymnase de Vaux qui a été utilisé a été rouvert le premier février 2010, donc aujourd'hui. Je tiens vraiment à remercier, non seulement les personnels qui ont été réquisitionnés, pour le fonctionnement du centre, mais aussi le directeur du centre, de l'école Charles de GAULLE, les parents, les associations qui pendant cette période, on dû s'organiser différemment pour la pratique du sport. Je crois que vraiment, tout le monde a été très constructif, dans cette période nouvelle, qui a été celle des centres de vaccination. Vous dire que concernant cette terrible catastrophe d'HAÏTI, qui nous a tous bouleversés, ces jours derniers, nous avons pris la décision de travailler en étroite collaboration avec l'association DESIR D'HAÏTI, dont la présidente est Madame ESTEVE, et la trésorière, Madame LIMOSIN, qui depuis des années, travaillent pour faire en sorte d'aider HAÏTI à avoir un certain nombre de services, un certain nombre d'équipements. J'appelle celles et ceux qui souhaiteraient adresser des dons pour HAÏTI, de les adresser à cette association DESIR D'HAÏTI. L'adresse est totalement accessible, à l'Hôtel de Ville. D'autre part, nous facilitons l'activité de cette association, on va prêter le théâtre pour organiser un concert. Les bénéfices de ce concert seront reversés dans des actions caritatives pour HAÏTI et ils souhaitent organiser un repas, dont là aussi, les bénéfices seront utilisés pour aider HAÏTI, évidemment, on va communiquer sur ce repas, communiquer sur ce concert, on appelle les uns et les autres, qui souhaiteraient

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

participer à cet élan de solidarité, à contacter l'association DESIR D'HAÏTI. Vous dire enfin, avant d'attaquer les questions de l'ordre du jour, que l'on a fait l'inauguration, c'est important de le redire en conseil municipal, que le point d'accès au droit, à l'emplacement de l'ancien tribunal d'instance de la ville, est ouvert depuis le 4 janvier, permet aux habitants de Coulommiers, d'avoir les conseils en matière d'accès au droit, en matière de conseils juridiques, voire judiciaires, de conseils administratifs, il y avait des permanences qui étaient tenues ici ou là dans les locaux de la ville, vont être tenues dans ce lieu adapté. Donc, il y a une permanence ouverte, du lundi au vendredi, de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H. Voilà, concernant les points divers que je voulais évoquer avec vous, avant d'entamer l'ordre du jour du conseil municipal.

Adoption du procès verbal de la séance du 30 novembre 2009. Les membres présents à la séance adoptent le procès verbal, les absents s'abstiennent

Question n° 1

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010

Question n° 2

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL E.CO.L.E. 2010

Mme MOTOT : Si vous me le permettez, je vais traiter les questions 1 et 2 en même temps.

M. RIESTER : Si vous voulez, Mme MOTOT, on fera deux votes séparés.

Mme MOTOT : On fera des votes séparés, parce que ce sont des demandes de subventions, pour des travaux dans nos écoles. Je vais vous les énumérer d'abord, je vais vous dire exactement à qui nous allons les demander, à combien ces subventions vont se monter, pour le prix total des travaux.

Le remplacement des châssis vitrés et réfection des peintures du réfectoire Jehan de Brie. La cuisine Jehan de Brie, a été refaite il y a trois ans, le réfectoire est triste, sale, gris, il y a des châssis vitrés qui laissent passer le vent, le froid, et qui sont même à certains endroits, grillagés. Vous voyez un peu ce que c'est agréable pour des gosses. On refait ces châssis vitrés, de façon à ce que la salle de restauration soit chaude et agréable. Ensuite, nous voudrions modifier et remettre aux normes, l'entrée de la cuisine de Charles de Gaulle (Ecole Élémentaire). Il faut absolument le faire, il y a de plus en plus d'enfants qui y déjeunent, et nous avons obligation de l'améliorer. Le remplacement de châssis vitrés du couloir de l'école Louis Robert (dernière tranche). L'école a vu une partie de ses fenêtres refaites, une partie du couloir est en U, une grande partie a été refaite l'an dernier, au grand plaisir des enseignants. Certains n'aiment pas enseigner porte fermée, maintenant, ils peuvent enseigner avec les portes ouvertes, parce qu'il ne fait plus froid dans les couloirs. Donc, nous voulons poursuivre le changement des vitres et des châssis jusqu'au bout. Parallèlement, je tiens à remercier et à féliciter les peintres de la ville de Coulommiers, qui ont repeint l'extérieur. Donc, la cour, maintenant est propre. Ensuite, le remplacement de la baie vitrée du préau de l'école maternelle Vaux Village, c'est le préau qui a été abîmé, lorsqu'un parent

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'élève, souvenez vous, était entré avec sa voiture, dans la partie vitrée. Il faut le remettre en état. Cela avait été bien refait par les services techniques, certaines parties ont besoin d'être changées. Remplacement d'une porte d'entrée et d'un châssis fixe à l'Ecole Charles de Gaulle (Elémentaire). C'est une partie donnant sur la cour, qui n'a pas été faite. L'ensemble de ces travaux est estimé à 133 862 € HT, donc, nous demandons une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement, qui s'élève à 40158 € et par ailleurs 16 770 € au Fonds Départemental Ecole, cela vous dit quelque chose, tous les ans, on demande cela, pour tout ce qui est scolaire. Je vous demande de nous autoriser à solliciter ces subventions auprès des deux institutions.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme SABATÉ : Un petit point d'éclaircissement s'il vous plait, cela concerne le remplacement de la baie vitrée du préau de l'école Vaux Village, étant donné que c'est un accident, les d'assurances ne rentrent pas en ligne de compte au niveau budget ?

Mme MOTOT : Et bien, M. GOUJAT et moi, nous sommes allés, il n'y a pas si longtemps, au Palais de Justice de Meaux, où la dame a comparu, elle est sous traitement psychiatrique, sans ressources ou presque. Donc, je ne sais pas comment cela s'organise dans ces cas là, mais elle est insolvable.

Micro fermé, inaudible.

M. FOURNIER : Si, mais ce n'est pas un risque qui est couvert.

Mme MOTOT : Non.

M. RIESTER : Si elle n'est pas assurée pour ce type de risque..

Mme MOTOT : Elle est très contrite, je lui ai parlé, de ce qu'elle avait fait, elle a fait cela sur un coup de colère.

M. RIESTER : D'autres questions ?

VOTE POUR LA QUESTION N°1 :

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- inscrit dans le cadre du budget 2010, les travaux d'investissement décrits ci-dessus sollicite l'aide financière de l'Etat par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2010,

- approuve le plan de financement

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

VOTE QUESTION N° 2 :

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'inscrire dans le cadre du budget 2010, les travaux d'investissement décrits ci-dessus
 - de solliciter l'aide financière du Conseil Général par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre du Fonds E.CO.LE 2010,
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

Question n° 3

DECLASSEMENT ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA RUE DE MONTIGNY (LOT A), ECHANGE DES LOTS A ET B AU PROFIT D'AMCOR FLEXIBLES SPS CONTRE LES LOTS C ET D AU PROFIT DE LA COMMUNE.

M. AUBRY expose le projet de délibération.

C'est la suite et fin pour cette opération qui avait commencé au mois de juin, qui officialisait l'échange de terrain, entre la société SPS et la Ville de Coulommiers, afin de réaliser la voie de Montigny. Après enquête publique, un avis favorable a été donné par la commissaire enquêteur. Je vous demande donc, d'acter le déclassement et l'intégration dans le domaine public de ces deux parcelles.

M. RIESTER : Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

De déclasser une partie de la rue de Montigny du domaine public et de l'incorporer dans le domaine privé communal.

De procéder à un échange des lots A et B au profit d'AMCOR FLEXIBLES SPS, contre les lots C et D au profit de la commune de Coulommiers.

Question n° 4

SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTICULIERE DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES ADMINISTRATIONS EXONERES DE TEOM (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères)

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Suite à la loi CHEVENEMENT, nous avons une obligation de faire supporter une taxe d'ordures ménagères à toutes les administrations, la date limite est le 1^{er} juillet 2010. Ce

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

calcul de taxes est en détail de votre dossier. Il se monte pour cette année à la somme de 6 046, 36 € pour une période de 6 mois.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme MARTIG-DECÈS : Ce ne sera pas une question, c'est une remarque sur la forme, je voulais juste vous signaler, que ce conseil municipal a été très dur pour nous, à préparer, dans le sens où les éléments qui nous sont communiqués, ne correspondent pas du tout aux attentes que l'on peut avoir, quand un élu doit prendre position dans un conseil municipal. Je sais que c'est beaucoup de travail, mais je vous demanderai quand même de veiller la prochaine fois, à ce que les délibérations soient..., si l'on prend cette question n°4..., il y aura d'autres exemples, nous n'avons pas la convention annexée en fait,. Donc, voilà, c'est vu le projet de convention soumis au conseil municipal, nous n'avons pas la convention annexée. Donc, c'est vraiment très difficile, nous on a que cinq jours pour préparer le conseil municipal, c'est pas beaucoup, surtout quand on a une activité professionnelle, on est trois sur quatre dans le groupe, c'est juste une remarque sur le fond, mais on vous demande sincèrement sans polémique, de vraiment faire attention aux éléments que vous pouvez.

M. RIESTER : Je suis d'accord.

Mme MARTIG-DECÈS : Vous qui êtes un adepte des nouvelles technologies, à quand la dématérialisation du conseil municipal, M. RIESTER ?

M. RIESTER : On y travaille, on s'organise pour.

Mme MARTIG-DECÈS : Vous me rassurez. Donc, sur ce rapport là, nous nous abstiendrons pour une question de forme.

M. RIESTER : Je vous rejoins sur la nécessité d'avoir à votre disposition, si c'est vraiment une très grosse convention, qu'on puisse au moins en remettre un exemplaire à votre groupe, et que ce soit consultable par tous les conseillers municipaux en mairie, et si c'est moins gros, qu'on puisse au moins vous la transmettre sous version numérique, pour que vous puissiez la consulter facilement, entièrement d'accord.

Mme MARTIG-DECÈS : C'est ce qui se faisait sur les autres conseils municipaux, on n'avait pas forcément les éléments, mais ils nous étaient envoyés par mail. Et là..cette fois çà..

M. RIESTER : Un petit loupé. Je suis d'accord avec vous, entendu.

Mme MARTIG-DECÈS : Oui.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mmes RABEY et SABATÉ. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention particulière de redevance spéciale avec le SMICTOM de la région de Coulommiers.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 5

EXAMEN DES RAPPORTS DU DELEGATAIRE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2008 ET PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2008.

M. AUBRY expose le projet de délibération.

C'est l'examen des rapports du délégué des services publics, concernant l'eau, l'assainissement. Cet examen a été vu dans le cadre de la commission qui a eu lieu il y a trois semaines, à laquelle, d'ailleurs, il y avait deux absents. Je reste à votre disposition pour répondre aux questions que vous auriez à poser, mais tout a été évoqué, lors de cette commission.

M. RIESTER : Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mmes RABEY et SABATÉ. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

- de procéder à l'examen des comptes rendus annuels du délégué des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2008,
- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2008,
- précise que les comptes rendus du délégué ainsi que le rapport annuel seront mis à disposition du public à la Direction Générale de la mairie dans les quinze jours suivant sa présentation au Conseil Municipal et que le public sera averti de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant un mois,
- précise qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé au préfet pour information.

Question n° 6

ELECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR TOUTES LES PROCEDURES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Comme il vous a été demandé la dernière fois, il est nécessaire que nous mettions en place une commission d'ouverture de plis, pour les procédures de délégation de service public, qui sont des procédures très particulières, qui ne peuvent pas être faites par la commission d'appel d'offres. La dernière fois, nous avons demandé de fournir des noms pour le 10 janvier, en fonction de ces propositions qui ont été faites, M.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COILLOT a demandé à ce que ce soit lui qui soit désigné, vous avez sur votre table, une proposition de noms, pour le vote.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques ? Nous vous proposons éventuellement de voter à main levée, puisque c'est une seule liste, cela fera gagner du temps à tout le monde, et évitera des démarches lourdes. Pas de remarque particulière ? Qui s'oppose à ce que ce soit à main levée ? Personne.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 3 abstentions (Mmes RABEY et SABATÉ. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

de procéder à l'élection de la Commission d'ouverture des plis pour toutes les délégations de service public de Coulommiers :

Résultats de l'élection :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jean-Pierre AUBRY	M. François FEINDEL
M. Bernard FREMONT	Mme Marie-José THOURET
M. Jackie GOIJAT	Mme Solange DESMONTIER
M. Pascal FOURNIER	M. Patrick ASHFORD
M. Roland COILLOT	Mme Aude CANALE

Il est rappelé que M. Franck RIESTER, Maire de Coulommiers est Président de la commission relative aux délégations de service public et que le comptable public et un représentant de la DDCCRF (Direction Départementale de la Concurrence et de la Consommation et de la Répression des Fraudes) y siègent avec voix consultative.

Question n° 7

PRINCIPE DE LA MISE EN DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – COMPETENCE COLLECTE

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Cela fait un peu suite à la question précédente, il va être nécessaire de repasser un contrat concernant l'assainissement. Actuellement, nous avons un contrat qui nous lie à la société VEOLIA, jusqu'à 2011, qui concernait le traitement et les réseaux. A partir du moment où la station d'épuration qui est donc gérée par le SIVU, sera en service, il sera nécessaire de passer un nouveau contrat, pour l'entretien des réseaux de la ville de Coulommiers. Je vous propose, pour assurer l'entretien des réseaux, une délégation de service public, sur une durée limitée de cinq ans. Etant bien entendu que si, dans les cinq ans qui viennent, cet entretien des réseaux passait sous l'autorité soit de l'intercommunalité, soit du syndicat, on prévoira dans le contrat la possibilité de sortir avant les cinq ans.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THÉVENOT : Oui, merci, moi j'ai deux questions. La première concerne les modalités de fixation des tarifs de collecte de l'eau. Sauf erreur, aujourd'hui, on a un tarif fixé dans un contrat, comportant à la fois la collecte et le traitement de l'eau. Donc là, on va signer une délégation de service public, pour la collecte uniquement. Le traitement étant pris en charge à terme par le délégataire du SIVU. Donc, comment va-t-on fixer ce nouveau tarif, est-ce qu'il va y avoir un appel d'offres ou pas ? Et d'autre part, je suggère que l'on inclue dans le contrat de délégation de service public de collecte, des critères de qualité. Il peut y avoir un problème juridique, des qualités des effluents qui sont livrés à l'exploitant de la STEP (station d'épuration). Au pire, si les effluents ne sont pas de bonne qualité, la STEP peut ne pas marcher, et l'exploitant de la STEP, est habilité à cesser le traitement. A Bruxelles, c'est ce qui vient de se passer, ils ont carrément tout.. Non, c'est exactement le même problème, ils ont carrément tout versé dans le fleuve. C'est VEOLIA qui était exploitant de la STEP, qui a dit, moi, je ne suis pas en mesure d'exploiter selon les normes, le cahier des charges qui m'est imposé. Le SIVU va imposer un cahier des charges, à l'exploitant de la STEP, si le collecteur, et cela peut concerner Coulommiers ou Mouroux, n'est pas en mesure de lui donner une qualité à même de satisfaire à ses obligations, il pourrait y avoir un vide juridique. C'est une suggestion, donc, c'est une question, une suggestion.

M. AUBRY : Il y a deux questions, la première, c'est disons la répartition sur la part délégataire concernant l'assainissement, les réseaux. Actuellement, c'est bien séparé, la partie traitement correspond aux $\frac{3}{4}$ de la facture, et je peux vous donner la chiffres, sur un total de 500 000 € il y en a 115 000 qui sont consacrés au réseaux. Cela représente, 0,23 €/m³, dans la part délégataire, qui est au total de 0,90. Cela ne changera rien, ensuite, ce qui concerne la qualité des rejets, ce n'est pas comparable à Bruxelles, c'est un problème de traitement d'égouts qui est tout à fait différent. Nous, le traitement des boues que nous faisons ici, nous récupérons les boues et il y a une valorisation agricole, oxygénation des boues, parfois humides, qui est pratiquée dans trois STEP en France, dont une à Epernay, pour nous, c'est le traitement classique. En ce qui concerne les effluents qui arrivent, nous avons raccordé sur les réseaux, les entreprises telles que VERRE PLUS, par exemple, qui sont génératrices de grandes pollutions, le raccordement de VERRE PLUS sur les réseaux, fait partie d'une convention, et s'ils ne remplissent pas les conditions qui ont été définies dans le contrat qui nous lie, ils sont amendables de sommes relativement importantes.

M. RIESTER : M. FOURNIER, vous voulez compléter un peu ?

M. FOURNIER : C'est précisément ce que vient de dire Jean-Pierre, relativement aux conventions qui ont été passées avec les entreprises polluantes, l'idée c'est de traiter en amont, avant même que les effluents arrivent dans les collecteurs, et qu'ils soient véhiculés jusqu'à la station d'épuration. Il est clair que l'obligation de résultats que l'on va demander dans le cadre de la DSP à la société qui devra honorer ce contrat, est assorti de critères d'entrée auxquelles elle puisse répondre. La plus grosse des problématiques, ce n'est pas tant l'aspect pollution, on traite en amont au travers de conventions avec les sociétés qui sont identifiées, d'ailleurs, dans le cadre du plan de prévention et recensées en préfecture, des sociétés pouvant éventuellement polluer. Là, la vraie difficulté, c'est la nature de nos réseaux. C'est-à-dire que lorsque l'on met en place une station d'épuration, il faut qu'elle soit amenée à traiter les effluents, et que les effluents, particulièrement si les eaux pluviales se déversent dans les effluents, cela sature totalement les réseaux d'effluents, donc cela bouleverse totalement la donne, par exemple dans le cadre d'orage, brutalement l'afflux dans des conditions considérables,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

et exponentielles, fatalement, la station d'épuration ne pourra plus répondre à ces critères bactériologiques, par exemple, et puis de traitement des effluents, on inonderait totalement les bassins et on désordonnerait totalement le processus. Donc, l'idée, c'est effectivement de mettre en place, c'est ce en quoi, on va le voir à l'occasion de la présentation du budget, de mettre en place dans nos artères, des réseaux de plus en plus performants en termes de sélectivité eaux pluviales et rejets d'effluents, ce qui garantira le bon fonctionnement de la station d'épuration. C'est le corollaire, faire une station d'épuration performante, c'est une chose, si en amont, les réseaux ne sont pas conformes, cela fonctionnera mal, et effectivement, le prestataire pourra nous dire, « moi je ne sais pas traiter les quantités que vous me livrez brutalement, je ne peux pas répondre aux critères d'objectifs que vous m'avez fixés ».

M. AUBRY : De toute façon, cela ira toujours dans le bon sens, dans la détermination du cahier des charges qui a été fait pour l'usine de traitement, il est tenu compte justement, de ces arrivées d'eaux perturbantes. Si on réalise des nouveaux réseaux, le rendement de la station sera encore meilleur, et le prix que l'on fera payer à l'usager sera inférieur à ce qu'il est. On traite la totalité des volumes à l'entrée.

M. FOURNIER : Là où l'idée est intéressante, Vincent, c'est précisément que dans les critères que l'on va fixer à l'exploitant, on les cale de façon objective pour qu'il puisse répondre et que la part de responsabilité qui nous incombe, on la traite.

M. RIESTER : Très bien, c'était un bon débat, de bon niveau entre spécialistes, sur l'assainissement. Merci, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mmes RABEY et SABATÉ. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

- D'approuver le principe de l'exploitation des réseaux d'assainissement (compétence collective) dans le cadre d'une délégation de service public sous forme d'affermage.
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Question n° 8

**ADOPTION DE L'ACTION PORTEE PAR LA VILLE DE COULOMMIERS
DANS LE CADRE DU 6ème PROGRAMME D' ACTIONS DU C.L.A.I.R
(Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural)**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Une prochaine assemblée générale du C.L.A.I.R aura à se prononcer sur le contenu du sixième programme d'actions. Une action étant portée par la ville de Coulommiers, il est donc demandé au conseil municipal d'en approuver son inscription au titre du 6ème programme :

Le projet de construction d'une maison des associations sportives à Coulommiers.

Le projet a été estimé à 520 000 euros. Il sera financé à hauteur de 30% sachant que l'action est plafonnée à 370 000 euros, ce qui pourrait représenter la somme de 111 000 euros.

M. RIESTER : Question ?

Mme MARTIG-DECÈS : Oui, question, remarque, tout, tout. Ecoutez, nous on est quand même fortement étonnés, au vu des infrastructures qui existent sur Coulommiers, et notamment, l'offre pour les associations, qu'elles soient culturelles ou autres. Qu'on fasse une maison des associations, mais sportives et uniquement sportives, en fait, on est très perplexes, on estime plutôt, effectivement, par rapport à la valorisation de l'action sportive sur Coulommiers, peut être que rénover des installations existantes aurait été une priorité, quant à la construction d'une maison uniquement aux associations sportives, je ne sais pas, quand on fait du sport, on demande plutôt un terrain qui soit bien entretenu, des vestiaires, des gymnases propres. Une maison des associations sportives, alors là, je ne connaissais pas. Donc, effectivement, pourtant je me promène pas mal en Ile de France, voire même en France, maintenant, mais une maison des associations uniquement sportives, là, c'est très, très fort.

Mme DELOISY : Moi je vous dirais que vous ne vous promenez certainement pas assez à Coulommiers, dans la mesure où pour parcourir toutes les associations sportives, il y a une énorme demande. Cette maison des associations, certes, elle aura un lieu bien spécifique, c'est-à-dire, sur le terrain d'honneur, terrain du rugby. C'est une maison des associations qui sera municipale, où toute association, même des associations culturelles, pourront demander, pour pouvoir faire des AG, ou des repas. C'est vrai qu'au niveau sportif, on est peut être bien dotés, c'est vrai qu'il manque quand même des salles, des salles de moyenne contenance. C'est vrai que par rapport à cette demande, là nous avons désigné l'architecte, sur l'élaboration des dimensions, on a réfléchi avec toutes les associations, également, par rapport à leurs demandes, pour y mettre également des bureaux, quelques choses qu'ils puissent avoir, vous vous rappelez qu'à l'Orme Chaumont, il y aura certainement des travaux qui vont être réalisés, que le basket y a son bureau, dans le futur, c'est un déplacement qui se fera sur cette maison des associations. Donc, il y a cinq bureaux, il y a une salle de 100 m², un coin cuisine, un coin buvette, à savoir aussi, permettre également à des associations sportives comme le rugby, qui à l'heure actuelle a un loyer à payer tous les mois, concernant son club house, c'est de lui faciliter, effectivement, au regard des subventions, lui permettre de fonctionner dans les meilleures conditions.

M. RIESTER : Oui, Mme MARTIG-DECÈS.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MARTIG-DECÈS : Je voudrais réagir aux propos qui se sont tenus, déjà, sur la méthode, donc, on apprend que déjà tout est calé, tout est fait...

Mme DELOISY : On en a parlé en commission de sports, on en parlera encore.

Mme MARTIG-DECÈS : Je finis..., que tout est fait, vous avez, effectivement, votre version des associations, nous aussi on en a une. On travaille quand même, Mme DELOISY, un petit peu, avec nos possibilités, voyez, on a tous un travail, on n'est pas dédommagés de notre action publique, mais on a des convictions et on les porte. C'est pour cela que l'on est là, à la hauteur de ce que l'on peut apporter personnellement, si vous voulez faire de la politique en dessous du niveau du caniveau, on peut le faire. Je ne pense pas que cela apportera beaucoup de choses, en tout cas, à l'action publique, ici, et pour les Columériennes et les Columériens. Effectivement, maintenant, on a bien compris, c'était vraiment une mesure effectivement électorale, à des fins électorales, c'est clair, on a compris que c'était pour le rugby, c'est très bien, c'est sûr donc, c'est sur le terrain d'honneur, j'espère que l'on aura droit d'y construire, effectivement, un bâtiment. Là, je ne suis pas sûre, on verra bien, et puis voilà.

M. RIESTER : Simplement, oui, on essaye de faire des actions, on investit, pour les Columériens et les Columériennes. On n'investit pas pour se faire plaisir. Donc, c'est vrai, le but c'est de satisfaire les attentes des Columériens. Ca, je vous rejoins là dessus. Deuxièmement, comme l'a très bien dit Mme DELOISY, on a des demandes de locaux administratifs d'associations sportives, et on a des demandes de lieux de convivialité. Il se trouve que l'on a un club de sport, le rugby à Coulommiers qui est très dynamique, qui a, en plus, le rugby, on sait bien une connotation troisième mi-temps, convivialité très forte. Donc, on a imaginé de pouvoir, c'est une demande forte de l'association, d'avoir un local, qui permette à cette association de faire des réceptions, des animations, à proximité du terrain d'honneur où ils jouent régulièrement, pour non seulement créer du lien au sein de l'association, mais aussi, créer des recettes nouvelles pour l'association, plutôt que ce soit des subventions, des recettes de buvette, de soirées et d'animations. On a, en discutant, parce que c'est ce que fait Mme DELOISY, et les services de M. RAMBEAU, tous les jours avec les associations, dans ces discussions, il s'est avéré qu'il y a d'autres associations qui souhaitaient aussi, pouvoir bénéficier de ce type de local, pour pouvoir elles aussi, de temps en temps, faire des réceptions, des galettes des rois, recevoir les équipes, les récompenser, etc. Donc, on s'est dit, plutôt que d'en rester au rugby, faisons profiter aussi à d'autres associations sportives qui sont sur le parc des sports, de cet équipement. Comme on est dans une réflexion globale sur les locaux mis à disposition des associations sur la ville, notamment, parce que l'on a le Point d'Accès au Droit, qui a permis à un certain nombre d'associations d'avoir des locaux en permanence. Je pense notamment, à l'association des consommateurs, M. GERARD est là, cette association vient facilement en tête. Mais d'autres associations aussi, qui vont avoir des permanences dans ce local, comme l'a aussi très bien dit Mme DELOISY, on est en réflexion sur l'Hôtel de l'Orme Chaumont, parce qu'il y aura certainement des travaux à faire dans les mois et années qui viennent. Donc, autant que toutes les associations qui sont actuellement logées dans l'Orme Chaumont, puissent trouver des locaux dans l'avenir, un avenir proche. On a la même réflexion pour les syndicats, notamment la CGT avec qui on a des discussions pour essayer de leur trouver des locaux, etc. Notre objectif c'est effectivement de satisfaire les associations qui sont très dynamiques à Coulommiers, je trouve que l'un des services que l'on peut rendre aux associations de Coulommiers, sportives ou non, c'est de leur donner les moyens de leurs activités, pas forcément les moyens financiers, financiers évidemment,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

mais aussi et surtout, des locaux, et la facilitation dans l'organisation des différents événements qu'ils seront amenés à organiser. Donc, c'est dans cette direction que l'on va. Rien n'est encore ficelé, cela a été discuté en commission, cela va être rediscuté avec les associations, l'idée c'est évidemment de ne forcer personne à aller à tel endroit, de donner la possibilité à tout le monde, d'avoir à terme, des locaux administratifs de convivialité, et des locaux aussi, pour pratiquer l'activité de l'association, de la meilleure façon possible à Coulommiers. C'est pour cela que l'on réfléchit au remplacement du gymnase Voituret, on travaille à son remplacement. C'est pour cela que l'on a tout de suite travaillé à la rénovation du gymnase des Templiers, c'est pour cela que l'on réfléchit à l'organisation un petit peu différente du parc des sports, dans l'avenir, notamment au niveau du stationnement. Et c'est pour cela que tous les ans, M. FOURNIER vous en parlera, on dépense beaucoup d'argent pour entretenir les équipements sportifs de la ville qui sont riches, et en termes de diversité et en termes de nombre, pour une ville de 15 000 habitants. On va continuer à avoir cette politique ambitieuse en matière de sport, et tant mieux si au niveau du parc des sports, on peut avoir un équipement modeste, parce que le but, ce n'est pas de faire une cathédrale, faire un équipement modeste, utile pour les associations sportives, notamment le rugby, parce qu'ils sont à proximité, mais aussi les autres, qui pourraient bénéficier de l'équipement. Encore une fois, il faut en discuter avec les associations et voir comment cela s'organise aussi en termes d'intégration dans le site, parce que c'est une priorité pour nous, que cela se fasse en harmonie dans le site, et je sais que, et Sophie DELOISY et Véronique MAASSEN, qui est chargé du patrimoine et M. AUBRY qui est chargé de l'urbanisme, sont très vigilants là dessus. Voilà, Mme DELOISY, vous aviez fini ? On peut passer au vote ? Pardon, Mme SABATÉ, excusez-moi.

Mme SABATÉ : Je souhaitais avoir quelques points de renseignements concernant le choix de l'architecte, et sa méthodologie, savoir si le bâtiment, justement, c'était mon gros souci, par rapport aux normes HQE et pas loin d'un bâtiment historique. Je suppose que Sophie DELOISY est en train de travailler là-dessus.

M. RIESTER : J'oubliai M. FRÉMONT dans le lot des personnes, évidemment, les services techniques, holà là. Je m'excuse M. FRÉMONT de vous avoir oublié.

M. FRÉMONT : Vous êtes tout excusé, M. le Maire. Tout simplement, l'architecte va être nommé, il va faire un projet, et bien entendu, ce projet en totale adéquation avec l'architecte des bâtiments de France, on est disons dans le périmètre des bâtiments de France, et les règles HQE, et ce qui doit être fait sur ce type de bâtiment, sera bien entendu, totalement respecté.

M. RIESTER : Merci M. FRÉMONT, merci Mme SABATÉ.

Mme MARTIG-DECÈS : Je voudrais juste préciser quelque chose, de toute manière, maintenant, quand on demande n'importe quelle subvention, que ce soit au niveau du conseil général ou du conseil régional, sur tous les projets, si vous n'intégrez pas les normes HQE, vous n'avez pas les subventions. Je pense que c'est un débat qui est clos.

M. RIESTER : Vous êtes complètement rassurée.

Mme MARTIG-DECÈS : Voilà, la question est close.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je pense que cela mérite quand même d'être dit, je trouve que la question ...

Micro fermé, inaudible

M. RIESTER : C'est bien de préciser les choses, vous êtes très au fait de tout cela apparemment, mais c'est bien que tout le monde soit au courant, que le conseil municipal soit au courant, que notre projet soit dans le respect total des normes HQUE.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche),

DECIDE

D'approuver l'inscription au titre du programme d'actions du CLAIR l'action suivante :

Le projet de construction d'une maison des associations sportives à Coulommiers

- D'autoriser le Maire à solliciter la participation du Conseil Général au titre du 6ème programme d'actions

M. THÉVENOT : Je propose de faire un peu de publicité autour de l'abstention des personnes, je pense que les associations sportives seront très ravies d'apprendre cette abstention. Je suis un peu surpris, M. COILLOT, en tant que vieux Columérien, je suis surpris de votre abstention, cela fait trente ans que les associations le demande. Là, vous m'étonnez. Que Mme MARTIG qui débarque à Coulommiers s'abstienne, mais vous, M. COILLOT, je suis désolé, mais je suis un peu surpris.

M. RIESTER : Je vais laisser la parole au Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mme MARTIG-DECÈS.

Mme MARTIG-DECÈS : Je vais prendre cela pour du racisme, maintenant. Oui, oui, vous verrez.

M. RIESTER : Non.

Mme MARTIG-DECÈS : A un moment donné, il faut que cela s'arrête, si vous voulez, on peut parler de qui est né en terre de Brie, et tout cela, vous êtes né à Paris, M. RIESTER. Vous n'êtes pas Briard. Donc, ces débats qui n'apportent rien, mais rien du tout, en tout cas, de constructif, il faut que cela cesse. D'autre part, ces attaques personnelles sur M. COILLOT, sont intolérables, alors, M. THÉVENOT, la prochaine fois, vous tournez sept fois votre langue dans la bouche, et cela suffira. J'estime quand même qu'effectivement, M. COILLOT est un fan de rugby, et c'est clair que cette subvention, c'est notamment faire un club house au rugby, on l'a tous compris, il faut arrêter. Donc, on s'abstient, parce que l'on estime qu'il y a d'autres priorités, au vu de l'urgence sociale, actuellement, sur le territoire de Coulommiers, et j'en reparlerai tout à l'heure, avec un rapport de l'inspection générale de l'action sociale, donc laissez nous quand même exprimer notre état, arrêtez de dire que M. COILLOT ne soutient pas le sport, il est presque tous les dimanches sur les terrains de rugby, moi-même, je suis une

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

grande sportive, Mme CANALE, aussi, sa vie familiale, donc, il faut arrêter ces débats qui n'apportent rien du tout.

M. RIESTER : Mme CANALE, allez y.

Mme CANALE : Je tiens juste à dire, quand même, qu'il me semblait qu'on était dans une assemblée démocratique, et que en gros, même si votre majorité ne le montre pas forcément, on peut quand même avoir chacun, chacun, son opinion. On n'est pas obligé de ..

M. RIESTER : M. THÉVENOT n'a pas dit que vous ne deviez pas avoir votre opinion, il a simplement dit qu'il était important que l'on sache qu'elle était votre opinion, justement, et quel était votre vote.

Micro fermé, inaudible.

M. RIESTER : M. THÉVENOT va pouvoir.. Allez y M. THÉVENOT, après on passera au point suivant.

Micro fermé, inaudible.

M. THÉVENOT : Puisqu'on est en démocratie, on va peut être laisser M. COILLOT s'exprimer, à moins que ce soit Mme MARTIG qui parle à sa place. Je posais une question à M. COILLOT, laissez le répondre. S'il vous plait, ou alors, vous estimez qu'il n'a pas à répondre. Vous êtes chef de groupe, mais laissez-le.

M. RIESTER : M. COILLOT, vous ne prenez pas la parole ? Vous ne justifiez pas votre point de vue sur l'abstention sur la maison des associations ? Non, d'accord.

Question n° 9

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

M. RIESTER : Je repasse la parole à Mme DELOISY. Non, Jackie GOUJAT, excusez moi, j'oublie le côté gauche, je ne sais pas pourquoi, en ce moment.

M. GOUJAT expose le projet de délibération.

Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de sécurité, lutter contre le sentiment d'insécurité, la Ville de COULOMMIERS a décidé de s'engager dans l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur son territoire.

Une étude de faisabilité sera lancée. Elle comprendra quatre points :

- Diagnostic,
- Identification des sites,
- Analyse technique et financière du système,
- Elaboration et présentation du dossier de demande d'autorisation préfectorale

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous propose de demander une subvention de 50% auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) participant au financement de la mise en place d'un tel dispositif, coût du projet, 200 000 €HT. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter cette subvention.

M. RIESTER : Je voudrais, M. GOIJAT, bien évidemment, comme vous l'avez très bien dit, ce dispositif serait intégré, mis en place à certains endroits, et à certains endroits uniquement, de Coulommiers. Que ces endroits devront être sélectionnés et discutés avec la population, que ce dispositif de vidéoprotection, comme il a été le cas dans de nombreuses communes, de notre territoire, a comme objectif, évidemment de sécuriser les endroits qui, aujourd'hui, méritent de l'être. C'est une technologie de plus en plus adaptée, à nos problèmes de sécurité. Et évidemment, le tout, dans le cadre de processus contrôlés, validés, par la CNIL, etc. Maintenant, vraiment, les dispositifs sont bien en place, bien efficaces, et quand les résultats sont là, la première des libertés c'est la sécurité. Notre engagement depuis le début de mandat, est de faire en sorte d'améliorer encore la sécurité des Columériens, en renforçant les équipes de la police municipale, et en installant de la vidéoprotection, on aura, une fois que l'on aura davantage d'éléments, sur le dispositif précis, des réunions, évidemment, de concertation avec la population, pour voir, notamment les endroits retenus, in fine, pour ces sites de vidéoprotection. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme MARTIG-DECÈS : Ecoutez, c'est toujours un peu, quand même sur la forme, nous allons nous abstenir nous, sur cette délibération, tout simplement parce qu'on est de nouveau devant le fait accompli, tout de suite, vous nous demandez une subvention auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance. Je pense que sur la manière de procéder, il aurait mieux valu lancer, effectivement, une demande de subvention pour une étude préalable, effectivement, nous aurions pu nous exprimer, sur le fait d'installer ou pas, un dispositif de vidéosurveillance. Voilà, nous on s'abstient, on n'a aucun élément, c'est une page qui nous dit où il faudrait installer des vidéo caméras, si, normalement, il faut une étude, c'est ce qui se passe. Oui, mais sauf que là, on nous demande, effectivement, vous nous parlez d'une étude de faisabilité, mais en même temps, une demande de subvention pour installer le dispositif. Donc, voilà, il aurait fallu faire étape par étape, cela aurait été quand même un peu mieux, pour que l'on puisse s'exprimer en tout état de cause.

M. RIESTER : Je vais essayer de répondre à vos sollicitations, pour vous rassurer. La demande de subvention, c'est un processus logique, préalable à la décision. Dans la décision, il est évident que si l'on a de la subvention, ou pas, cela impacte les finances publiques. Si l'on peut avoir des subventions, ce ne sont pas de minces subventions, cela impacte la décision, évidemment. Et que, deuxièmement, typiquement dans ce type de délibération, le principe, on demande la subvention, parce qu'il faut du temps pour l'avoir, et que bien évidemment, si l'on prenait la décision à l'issue de l'étude, on vous a dit qu'il y allait y avoir une étude. Si on prenait la décision de ne pas faire, ce n'est pas notre volonté, si l'on prenait in fine la décision de ne pas faire, évidemment, la subvention, on ne l'aurait pas. La subvention tomberait. On n'obtient les subventions que si on fait. Mais en même temps, il faut bien avancer, être surs que l'on ait bien la subvention, c'est pour cela que l'on fait la demande, et en même temps, faire l'étude pour savoir justement où cela va être inscrit, faire participer les citoyens, pour savoir là où ils veulent que cela soit, que cela ne soit pas, etc. Donc, c'est exactement dans la démarche dans laquelle on est, je pense qu'en terme de forme, parce qu'apparemment,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ce n'est pas le fond que vous remettez en question, mais la forme. Je pense que c'est totalement classique en matière de formalisme et de processus de décision. M. FOURNIER, vous voulez compléter peut-être ?

M. FOURNIER : Oui, de la façon suivante : C'est un point qui a été présenté en commission des finances, le 30 novembre 2009, puisque nous avons présenté le projet de consultation, et le cahier des charges que nous avons rédigé à cet effet. Je pense que l'opposition qui était présente à cette commission, a été mise au fait de ce projet. On ne le découvre pas ce soir.

M. RIESTER : Mme MARTIG- DECÈS.

Mme MARTIG- DECÈS : Non mais, attendez, 1) mettre en place un dispositif de vidéoprotection, M. FOURNIER, cela ne se passe pas en commission des finances. Cela se passe en commission de sécurité. On n'a pas eu la commission de sécurité, M. GOUJAT, qui s'est réunie, avant ce conseil, je parle, pour présenter, effectivement, avant ce conseil là, non. Il y en a eu avant l'autre conseil, mais pas ce conseil là. Et d'autre part, je vous dis toujours, M. RIESTER, c'est toujours sur la forme. Qu'est ce qu'il en est de l'avis du contrat local de sécurité, on n'a rien. C'est quand même quelque chose de très important de mettre en place un système de ce type, dans une ville, on a une page. Une page, voilà, c'est tout. En tant qu'élus, on ne peut pas.

M. RIESTER : Mais, Mme MARTIG, on ne vous demande pas de valider le fait qu'on l'installe, on demande de valider une demande de subvention, et pour faire l'étude et après, réaliser. Donc, à l'issue de l'étude, vous direz, je ne suis pas d'accord ou je suis d'accord. De toute façon, ce sera validé en conseil municipal. C'est évidemment quelque chose que je ne prends pas à la légère, c'est quelque chose d'important. Non, non, non... C'est quelque chose, je sais bien, d'important, c'est quelque chose qui a trait à la vie personnelle et à la vie privée, c'est quelque chose d'engageant, la population sera associée à la décision. L'étude sera évidemment faite avant la décision, mais simplement pour qu'on prenne la décision, il faut demander la subvention pour être certains que dans le montage financier on ait la subvention, et comme tout cela est très long, il faut anticiper les choses. Donc, ce ne sera évidemment pas quelque chose de discuté, ni en commission de sécurité, mais ça l'a déjà été, peut être pas avant ce conseil là, mais ça l'a été avant, ni en commission des finances seulement, ce sera quelque chose de vraiment structuré, en terme de concertation, d'explication du dispositif, pour que tout soit fait de la manière la plus transparente possible, parce que je sais que ce n'est pas quelque chose d'anodin. Les choses seront très claires, vous avez mon engagement là-dessus. On prendra le temps qu'il faut pour que tout le monde soit bien rassuré, sur le dispositif qu'on met en place, dans quelles conditions on le met en place, avec quelles garanties on le met on place.

M. GOUJAT : Je voudrais souligner, quand même, qu'à la commission du 19 octobre 2009, ce point avait été évoqué, à la commission de sécurité.

Mme TUERO : Oui, je voudrais confirmer, à la commission de sécurité, on était trois du conseil municipal, et il n'y avait personne de l'opposition. Donc, c'est normal qu'ils ne soient pas au courant, je suis désolée, on est au courant, par Jackie, il fallait venir, pour être au courant, la télésurveillance, on en a parlé très longuement, merci.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Merci Mme TUERO, mais j'en profite, vous avez bien fait de faire ce complément, c'est aussi important, dans la mesure du possible, des agendas des uns et des autres, je sais que l'on peut avoir des contraintes personnelles, que chacun puisse participer aux commissions, et je dis d'ailleurs, pas seulement de l'opposition, mais aussi de la majorité, cela va pour tout le monde, mais que, d'une façon très claire, cette discussion et ce débat sur la vidéoprotection sera ouvert aux Columériens, parce que, c'est un sujet qui n'est pas un sujet anodin, qui à mon avis est une priorité que nous devons avoir, pour continuer à travailler sur la sécurité des Columériens, mais cela se fera en totale transparence, et absolument pas limité aux commissions, même si c'est important, du conseil municipal.

Mme SABATÉ : Je suis un petit peu surprise, quand même, que l'on se retrouve devant le fait accompli, par rapport à cette commission, j'ignorais que ce point avait été abordé. Moi j'interviendrai différemment, avant de passer à l'étude de faisabilité de ce programme, je pense qu'il aurait peut être été intéressant de faire une analyse, concernant soit disant sur cette délinquance, à Coulommiers. Qu'il y ait délinquance, peut être, mais pas plus qu'ailleurs, pas moins non plus. Mais je pense que cela passe par un facteur social, un facteur éducatif. Donc, j'aimerais bien, si c'était possible, que l'on puisse en amont, travailler sur ce genre de projet, afin de voir, jusqu'où on peut aller, mais là, on attaque la liberté individuelle, et là c'est très grave. C'est pour cela que je voterai non.

M. RIESTER : Mme SABATÉ, votre opinion est tout à fait libre, sur la vidéoprotection, simplement, là où vous avez raison, la vidéoprotection, n'est pas la, l'alpha ou l'oméga, de la politique, en matière de sécurité et de prévention, Mme DELOISY me disait tout à l'heure, à juste raison, que nous allons relancer le CISPD (Contrat Intercommunal de Sécurité pour la Prévention de la Délinquance), parce que, je n'oublie pas, nous n'oublions pas, la partie éducation, prévention, du dispositif global de sécurité, qui doit être aussi vu, au niveau du territoire. C'est pour cela que nous avons demandé de relancer le CISPD, que nous allons mobiliser les ressources nécessaires, à la fois en terme d'élus, en terme d'administratif pour pouvoir travailler sur ce CISPD, parce que, je suis convaincu aussi, comme vous, que la vidéoprotection est ou n'est pas efficace, en tout cas, ce n'est pas une chose de néfaste. Je pense que c'est un des éléments à prendre en compte, dans le dispositif global, contre la délinquance, et surtout aussi, pour la prévention. Il est essentiel, que les éducateurs, les services spécialisés, la police, la gendarmerie, la police municipale, les services judiciaires, les services sociaux, puissent discuter ensemble, des problématiques. Essayent de se parler, parce que, des fois, malheureusement, ils ne se parlent pas suffisamment, et essayent de trouver des solutions qui ne passent pas uniquement par la vidéoprotection. Mais, je suis convaincu aujourd'hui, que cela passe, notamment, par la question de la vidéoprotection. Donc, je serais ravi, Mme SABATÉ, si vous pouviez de temps à autre, participer à ces CISPDS, vous verrez, j'avais participé à quelques réunions de ce CISPD, il y a quelques années, c'était franchement intéressant, et cela avait porté ses fruits. Pour différentes raisons, cela avait été un peu réduit, en termes de rythmes, là on relance les choses avec Mme DELOISY.

Mme DELOISY : Je voudrais juste ajouter, que sur Coulommiers, il y a vraiment un travail de partenariat, avec la Mission Locale, Espoir Prévention, les éducateurs, qui sont sur le terrain, le service Jeunesse et Famille, la Maison Départementale des Solidarités. C'est au quotidien, toute l'année, il y a des actions qui sont faites, et un travail en

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

partenariat. Le point information jeunesse également, c'est toute l'année qu'on essaye, bien sur, de voir et d'aider, en tout cas, les jeunes qui sont en difficultés.

Mme SABATÉ : Si je peux me permettre une petite intervention, encore, je pense que cette maison des associations, dont vous parlez, M. RIESTER, peut être une très bonne chose, mais pourquoi pas des maisons des jeunes, des maisons du peuple, où peuvent se réunir les jeunes. Nous, c'était dans notre programme, il n'y a aucune ouverture, de ce côté-là, par rapport à cette initiative. Il n'y a rien, Coulommiers est une ville morte, à partir de 20 H, le soir.

Mme DELOISY : Il y a deux maisons des loisirs, une au quartier de Vaux une au quartier des Templiers..

Mme SABATÉ : Ce n'est pas suffisant, il en faut beaucoup plus de points de quartier pour la jeunesse.

Mme DELOISY : Il faut trouver les locaux, on n'a pas forcément beaucoup de locaux, et puis, c'est vrai, que ce sont deux maisons qui sont au cœur des quartiers, en tout cas, chaque jeune qui rentre et qui a envie de mettre un projet en place, ou faire une soirée, autour d'un match de foot, ou autre chose de culturel, il y a toutes les possibilités. Cela peut être cela, ou du foot en salle.

M. RIESTER : Cela vaut le coup, quand même peut être, lors d'une prochaine réunion, que tu puisses, Sophie, inviter tous les conseillers municipaux, pour voir, qu'ils fassent un bilan de toutes les activités du service Jeunesse. Franchement, vous serez surpris, de toutes les actions qui sont faites par le service Jeunesse, de la ville, en direction des jeunes, vraiment, il y a beaucoup de choses qui sont faites. Alors, on ne le sait pas forcément, on essaye de communiquer au maximum, il y a beaucoup de choses qui sont faites, avec des éducateurs remarquables. Alors, peut être qu'il faut ici ou là, compléter, etc., pourquoi pas, Sophie, on est ouverts à toutes les suggestions, mais, on ne peut pas dire que rien n'est fait pour les jeunes à Coulommiers. C'est faux. Franchement, cela vaut le coup, Sophie, que tu puisses, lors d'une réunion, venez, Mme SABATÉ, voir tout ce qui est fait.

Mme DELOISY : Sinon, je peux régulièrement, vous inviter à toutes les commissions, avec plaisir, si vous le souhaitez.

M. RIESTER : C'est ce qu'on avait dit, que l'on peut ouvrir, c'est une raison aussi, et ce n'est pas la seule, c'est une raison pour laquelle on s'est battus pour qu'il y ait le cinéma à Coulommiers, c'est aussi une réponse, en termes de loisirs, au jeunes, notamment, avec tout ce qui va être mis en place, avec le service Jeunesse, avec le lycée, avec les collèges, pour offrir des sorties éducatives, culturelles, intéressantes, pour les jeunes, sans que ce soit forcément le prix du ticket de cinéma, puisqu'on va monter tout un projet culturel et éducatif très intéressant, là aussi, on en a déjà parlé, peut-être même en tête, un certain nombre de réflexions ensemble, sur des animations autres, culturelles, cela peut être intéressant d'en reparler.

Mme CANALE : Oui, par rapport au thème de la vidéosurveillance, je partage l'avis d'Elianne, je suis très inquiète par rapport aux libertés individuelles, après, je suis très étonnée aussi, parce que, j'ai tapé chiffres de la délinquance à Coulommiers,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délinquance en Seine et Marne, et Coulommiers, ma foi, je n'ai pas trouvé grand-chose. Alors, je n'étais peut être pas sur un bon moteur de recherche.

M. RIESTER : Tant mieux non ?

Mme CANALE : Oui, mais je me dis, pourquoi des vidéosurveillances, finalement.

M. RIESTER : Parce que, même le peu de délinquance, il faut continuer de se mobiliser.

Mme CANALE : Moi, je pense que la violence et la délinquance dans notre région et dans notre ville, elle se situe beaucoup, beaucoup plus souvent peut-être, à l'intérieur des foyers et pas forcément à l'extérieur. En tout cas, quand je lis les articles du Pays Briard, de temps en temps, bref..

M. RIESTER : Bonne lecture.

Mme CANALE : J'ai l'impression que c'est beaucoup, des problèmes liés à la misère sociale. Après, je suis assez estomaquée par le coût que cela représente. Parce que, même si l'on obtient la subvention à hauteur de 50%, on a quand même un chiffre qui pèsera sur la commune, 100 000 euros, c'est quand même une forte somme, mais avec 100 000 euros, encore une fois, je vous faisais part de mes réflexions par rapport aux 30 000 euros de la dernière fois, pour les animations de Noël. Là, 100 000 euros pour la commune, j'ai l'impression que l'on peut faire pas mal de choses avec 100 000 euros, qui seraient un petit peu différentes, dont le but serait un petit peu différent.

M. RIESTER : C'est sûr, ce sont des choix politiques.

Mme CANALE : Et enfin, juste une petite remarque par rapport aux commissions, j'essaye de venir le plus souvent aux commissions, parfois, mon travail ou mes exigences familiales, les femmes ont souvent double travail, ne me permettent pas de venir. Et quelques fois, dans certaines commissions, on fait des petits comptes rendus pour les absents. C'est pas mal, pas forcément des grands comptes rendus, je sais que cela demande un petit peu de travail, simplement les points abordés, ce serait intéressant.

M. RIESTER : Je ne suis pas contre.

Mme CANALE : Et enfin, Mme DELOISY, vous nous dites, je ne sais pas où trouver, il faut trouver les locaux pour les jeunes, ce n'est pas toujours facile, or, quand vous voulez trouver des locaux pour le rugby, ma foi, vous les construisez.

M. RIESTER : C'est pour cela, Mme CANALE, je vous ai invitée à venir à la réunion spécifique, qui présentera toutes les actions jeunesse, moi, je suis convaincu... Je sais, qu'elle puisse venir avec un petit ordre du jour, qui permettra de vous assurer que vous serez là, moi je veux continuer à penser que l'un des moyens d'avoir une politique un peu moderne, vis-à-vis de la jeunesse c'est aussi de favoriser les associations sportives, notamment le rugby, comme d'autres. Dans le sport, il y a des règles qui sont édictées, il y a le travail d'équipe, il y a le partage de valeurs, le respect de l'autre, le respect de l'arbitre, je pense que c'est une très bonne façon de faire de l'éducation, et de la prévention à travers le sport, à travers la culture, mais aussi à travers le sport. Si l'on

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

peut valoriser le sport à Coulommiers, tant mieux. Et d'autre part, pour revenir à ce que vous disiez sur la vidéoprotection, vous savez, ceux qui n'ont rien à se reprocher, n'ont aussi souvent rien à reprocher à la vidéoprotection. Donc, il faut le partager ensemble, avec les Columériens, regarder cela d'une façon très précise, transparente, mais, tant mieux si l'on a peu de délinquance à Coulommiers, moi je suis favorable à ce qu'il y en ait encore moins, parce que, c'est encore une fois, la première des libertés de nos concitoyens.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. M. TREGOAT du Groupe les Verts), 2 contre (Mmes RABEY, SABATÉ),

DECIDE

de demander une subvention au taux de 50 % pour les études préalables et l'installation du dispositif

- d'autoriser le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 10

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME Ile de France- ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE.

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule électrique. C'est-à-dire, un petit camion, muni d'une benne basculante avec un nettoyeur haute pression. Etant donné qu'il s'agit d'un véhicule électrique, l'ADEME, peut subventionner cet achat à hauteur de 3 000 euros. Nous demandons au conseil municipal, d'autoriser cette demande de subvention.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

de demander une subvention au taux le plus élevé auprès de l'ADEME portant sur l'acquisition d'un véhicule électrique

d'autoriser le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 11

DEMANDE GENERALE DE SUBVENTION POUR LES OPERATIONS 2010 RELATIVES AU MUSEE MUNICIPAL DE COULOMMIERS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre des opérations menées au musée, on sollicite la DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre de ces actions, notamment en matière d'expositions, puisqu'il y en aura trois cette année, en matière aussi de conférences, et pour l'achat du matériel en conservation et par rapport, aussi à l'étude et de la sauvegarde de différentes œuvres exposées au musée. On sollicite évidemment le maximum auprès de la DRAC.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

D'autoriser le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France.

Question n° 12

DEMANDE GENERALE DE SUBVENTION POUR LES OPERATIONS 2010 RELATIVES AU MUSEE MUNICIPAL DE COULOMMIERS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Pareil, on sollicite le Conseil Général de Seine et Marne, dans le cadre des actions de médiation culturelle, qui sont menées au musée. Cela rejoint la question précédente, donc, on sollicite le Département cette fois ci, en matière des actions culturelles, menées au sein du musée.

M. RIESTER : Questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

D'autoriser le maire à solliciter auprès du Conseil Général de Seine et Marne cette subvention au taux le plus élevé.

Question n° 13

MANIFESTATION « JOURNEE AU CHATEAU AVEC LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE DU 16 MAI 2010 » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Cette année, on a un petit peu revu la manifestation « d'une Journée au château de la Princesse de Clèves » cette année, ce sera le dimanche 16 mai, donc, on sollicite aussi le Département au titre de cette manifestation, comme tous les ans, je dirais, mais d'une manière différente : de la « Journée au Château avec la Princesse de Clèves » à la « Duchesse de Longueville ».

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Des questions, des remarques ?

Le Département pouvant financer l'organisation de cette manifestation, dont le budget s'élève à 7 115.40 euros HT, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE de demander une subvention au taux le plus élevé (Soit 20%) au Département pour l'organisation de la manifestation patrimoniale et costumée « Journée au Château de la Duchesse de Longueville » dont le budget s'élève à 7115.40 € HT, soit 8850 € TTC

d'autoriser le maire à solliciter cette subvention

Question n° 14

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Qui consiste à adopter le compte administratif 2009 de la régie du service culturel, qui a été approuvé par le conseil d'exploitation, lors de sa séance du 18 janvier dernier. Ce compte administratif est arrêté au 31 décembre 2009 :

en dépenses à la somme de 242 945.25 euros
en recettes à la somme de 407 718.79 euros.

soit un excédent de 164 773.54 euros. Cet excédent sera affecté au compte 002 de la régie du service culturel pour son fonctionnement sur 2010.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 237 118.18 euros, dont 199 142.83 euros correspondent à l'organisation de spectacles, c'est ce qui pèse le plus.
- des charges de personnel pour 5 827.07 euros

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 109 596.45 euros
- les dotations et participations pour 100 000 euros pour la ville et 68 937 euros du Conseil Général qui englobe le financement de la saison et de la compagnie en résidence, à qui il donne 20 000 euros par an.

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 164 773.54 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Des remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mme RABEY. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

D'adopter le compte d'exploitation de la régie du service culturel à savoir au 31.12.2009 une dépense équivalente à la somme de 242 945.25 euros soit deux cent quarante deux mille neuf cent quarante cinq euros et vingt cinq centimes,

Pour des recettes équivalentes à la somme de 407 718.79 euros soit quatre cent sept mille sept cent dix-huit euros et soixante dix-neuf centimes.

Le tout dégagant un résultat de 164 773.54 euros soit cent soixante quatre mille sept cent soixante treize euros et cinquante quatre centimes.

D'affecter cet excédent de 164 773.54 euros dégagé au titre de 2009 au compte 002 de la régie du Service Culturel pour son fonctionnement sur 2010.

Question n° 15

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il s'agit d'approuver le compte administratif pour 2009 de la régie de l'office de tourisme,

Ce dernier est arrêté au 31/12 dernier :
en dépenses à la somme de 108 974.54 euros
en recettes à la somme de 116 619.20 euros

soit un excédent de 7 644.66 euros. Cet excédent sera affecté au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2010.

Les dépenses sont constituées des charges à caractère général pour 108 974.54 euros dont

* 2 670.24 euros correspondent aux achats, là je vais y revenir,
* 7 079.79 euros correspondent aux services extérieurs (location de stands, achat de brochures et catalogues pour le public), la location à l'OPH, puisque c'est un local qui appartient à l'OPH de Coulommiers.

* 97 689.4 euros correspondent aux autres services extérieurs dont 87 080.60 euros sont liés à la rémunération des agents de l'Office de Tourisme et du personnel employé dans le cadre des promenades en barques, du 1^{er} mai au 30 septembre.

A cela s'ajoutent les frais de gardiennage pour le marché de Noël, cette année, il a eu lieu en centre ville, donc, on a dû avoir recours à des agents de sécurité, un peu plus longtemps que d'habitude. la Saint fiacre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 8 644.20 euros. Il est vrai, que l'on souhaite pouvoir acquérir à l'office de tourisme, parce que l'on a pas mal de demandes, on a énormément de passage à l'office du tourisme, tous les ans. Beaucoup nous ont demandé des petits souvenirs de Coulommiers, cela a été présenté en commission. On souhaite donc acheter des goodies qui seront notés au logo de et au nom bien évidemment de la ville de Coulommiers. Il y aura des porte-clés, mugs, un album de coloriage avec aussi des petits crayons de couleurs, qui seront proposés, on a essayé qu'il y en ait un petit peu pour tous les âges, donc on verra au regard d'une année, je pense, avec un peu de recul, si l'on a pu répondre à la demande, de nos touristes.

- les dotations et participations pour 97 864.77 euros correspondant à :

la participation de la ville pour 96 914.77 euros

la participation du département pour 950 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 10 110.23 euros.

M. RIESTER : Merci Mme MAASSEN, c'est une très bonne idée, les goodies, bravo. Qui a des remarques ?

Mme CANALE : Les petits mugs, les livres de coloriage, etc., je ne suis pas sûre que ce soit le rôle de l'office du tourisme, de proposer ce genre de choses, on peut peut-être laisser aux commerçants, aux libraires de la ville de Coulommiers, ce rôle de vendre des souvenirs de Coulommiers, enfin, bon.

Mme MAASSEN : Bien, écoutez, pour parcourir et sillonner un peu la France, à l'occasion des vacances, c'est vrai que moi, je me dirige souvent vers les offices du tourisme, et ils relayent des petites choses à l'effigie de leur ville.

M. RIESTER : Maintenant, si les commerçants veulent en acheter et les revendre, pourquoi pas ?

Mme MAASSEN : Il faut savoir aussi que l'album de coloriage, il est bien spécifique, il sera sur le thème particulièrement de tous les bâtiments patrimoniaux.

M. RIESTER : C'est une très bonne idée, je trouve cela très bien. Et pourquoi pas, que les commerçants aussi, vendent ce type de goodies. C'est une très bonne idée.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mme RABEY. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

Adopte le compte d'exploitation de la régie de l'office de tourisme à savoir au 31.12.2009 une dépense équivalente à la somme de 108 974.54 euros soit cent huit mille neuf cent soixante quatorze euros et cinquante quatre centimes, Pour des recettes équivalentes à la somme de 116 619.20 euros soit cent seize mille six cent dix neuf euros et vingt centimes

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le tout dégageant un excédent de 7 644.66 euros soit sept mille six cent quarante quatre euros et soixante six centimes.

Affecte cet excédent de 7 644.66 euros dégagé au titre de 2009 au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2010.

Question n° 16

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Maintenant il s'agit d'approuver le budget primitif 2010, de la régie du service culturel. Cette régie sert à financer la programmation de la saison culturelle.

Le budget 2010 de la régie du service culturel est arrêté à la somme de 340 505 euros et la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros.

Les dépenses sont constituées plus particulièrement :

- des charges à caractère général pour 333 955 euros dont 287 505 euros correspondent à l'organisation de spectacles.
- des charges de personnel pour 6 550 euros

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 40 731.46 euros
- les dotations et subventions pour 35 000 euros correspondant à la participation du Conseil Général au financement de la saison.
- la participation de la commune pour 100 000 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 164 773.54 euros.

M. RIESTER : Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mme RABEY. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

Adopte le budget 2010 de la régie du service culturel à la somme de 340 505 euros soit trois cent quarante mille et cinq cent cinq euros.

Reprend par anticipation le résultat de fonctionnement 2009 prévisionnel arrêté à la somme de 164 773.54 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros soit cent mille euros.

Question n° 17

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il s'agit d'approuver le budget 2010 pour la régie de l'Office de Tourisme.

Le budget 2010 de la régie de l'Office de Tourisme est arrêté à la somme de 120 750 euros (en augmentation de 4% par rapport à l'année 2009, qui est liée à l'achat des goodies) et la participation de la ville à 100 855,34 euros.

L'augmentation du budget de la régie s'explique par l'acquisition d'objets qui seront destinés à la vente du public.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 120 750 euros dont 90 000 euros correspondent aux charges de personnel (office de tourisme, promenade en barques)

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 11 300 euros

- les dotations et subventions correspondant à :

la participation de la ville pour 100 855.34 euros

la participation du département pour 950 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 7 644.66 euros.

M. RIESTER : Merci Mme MAASSEN, qui a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mme RABEY. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

D'adopter le budget 2010 de la régie de l'Office de Tourisme arrêté à la somme de 120 750 euros soit cent vingt mille sept cent cinquante euros.

De reprendre par anticipation le résultat de fonctionnement 2009 prévisionnel arrêté à la somme de 7 644.66 euros

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 855.34 euros soit cent mille huit cent cinquante cinq euros et trente quatre centimes.

Question n° 18

REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME : CREATION DE NOUVEAUX TARIFS PERMETTANT LA VENTE D'OBJETS AU PUBLIC- REGIE DE RECETTES

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Comme je vous l'ai évoqué précédemment, il s'agit de création de nouveaux tarifs, qui viennent modifier la régie de l'Office de Tourisme. J'avais sollicité les membres de la commission, à l'occasion de la réunion du 18 janvier dernier, où je leur ai présenté les différents goodies que l'on souhaitait acquérir et l'on a déterminé les différents prix et les tarifs de vente :

Album coloriage : 4.50 euros TTC

Pot en carton recyclé de 26 crayons avec gomme et taille crayon : 3.50 euros TTC

Lot album de coloriages et pot de crayons, on ferait un petit prix : 7 euros TTC

Porte-clés style câble : 3.50 euros TTC

Mug avec cuillère : 4.50 euros TTC

A noter que tous ces objets seront sérigraphiés avec le nouveau logo.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche.),

DECIDE

Approuve la création des tarifs liés à la vente des produits ci-dessous :

Album coloriage : 4.50 euros TTC

Pot de 26 crayons avec gomme et taille crayon : 3.50 euros TTC

Lot album de coloriages et pot de crayons : 7 euros TTC

Porte-clés : 3.50 euros TTC

Mug avec cuillère : 4.50 euros TTC

Autorise l'encaissement par l'Office de Tourisme (Régie de Recettes) des recettes liées à la vente des produits déclinés ci-dessus

M. RIESTER : Merci, Mme MAASSEN pour cette petite séquence, maintenant, nous passons à la séquence Pascal FOURNIER, pour des admissions en non-valeur.

Question n° 19

ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ouverture de la saison de finances, admissions en non-valeur. Le Trésorier Municipal demande d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables, et d'en faire supporter la charge au budget communal pour un montant total de 180,70 euros. Il s'agit de 4 créances. L'une, portant sur un droit de place fête foraine pour 57,70 € Une facture service jeunesse pour 70,00 € Deux loyers jardins familiaux pour 30,00 € Une redevance d'occupation du domaine public pour 23,00 €

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER, j'en profite pour vous dire que Mme LEVRAUX, qui était notre trésorière, nous a quittés, c'est Mme Marylène HENAULT, qui est maintenant la trésorière, receveuse principale. Pas de question ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, des créances correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 180,70 euros.

Question n° 20

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2010

M. FOURNIER expose le projet de délibération et commente la projection du tableau

BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2010
ENSEIGNEMENT	
FEDERATION LOCALE PARENTS D'ELEVES FCPE	500,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES P.E.E.P	500,00
APEL SAINTE FOY	400,00
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE MAT VAUX VILLAGE	2 049,60
ASSOCIATION DE GESTION MAT P.KERGOMARD	1 857,45
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE MAT.JEAN LA FONTAINE	2 626,05
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM CH. DE GAULLE	3 303,15
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM LOUIS ROBERT	3 419,05
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM JEHAN DE BRIE	4 230,35
TOTAL	18 885,65
ASSOCIATION SPORTIVE G. CORMIER	200,00
JEUNES CHANTEURS DE COULOMMIERS	1 000,00
LES LYCEENS DE GEORGES CORMIER	400,00
CORMIER SANS FRONTIERE	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE H. REMY	400,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE Jules FERRY	400,00
Jeune théâtre d'ici et d'ailleurs	950,00
Lycée Jules Ferry - Traits d'union	250,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MME DE LA FAYETTE	500,00
F.S.E. COLLEGE MME DE LA FAYETTE	400,00
TOTAL	5 000,00
TOTAL ENSEIGNEMENT	23 885,65
SPORTS	
Coulommiers Brie Athlétisme	13 112,29
Coulommiers Brie Basket	34 749,79
La Boule Lyonnaise Columérienne	2 752,06
Coulommiers Savate - Boxe Française	8 884,28
Canoë Kayak de Coulommiers	3 022,25
Cercle Cycliste de Coulommiers	16 258,91
Coulommiers Escrime "L'Esquive"	8 552,03
Coulommiers Brie Football	13 914,24
Coulommiers Gym	10 594,11
Coulommiers hand	9 776,41
Judo Club de Coulommiers	11 948,30
Karaté Shukokai Coulommiers	5 395,43
Club de lutte de Coulommiers	3 570,33
La Pétanque Columérienne	3 212,69
Olympique Columérien	23 456,91
Tennis Club de Coulommiers	7 564,56
Coulommiers Tennis de table	4 678,88
Coulommiers Volley Ball	5 136,55
Bridge Club des Templiers	2 000,00
Coulommiers Sport Canin	1 000,00
Coulo Rando	500,00
Yoga pour tous	450,00
Institut Taekwondo 77	1 000,00
Handi sport	500,00
Raid Briard	1 000,00
Antoine Poulain	1 000,00
TOTAL Sport	194 030,02
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2010
ACTION CULTURELLE	
ATAGRIF	3 500,00
ASSOCIATION PHILATELIQUE	1 500,00
ASSOCIATION ARTISTIQUE LE VALENTIN (salle d'expo Capucins)	700,00
ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE MUNICIPAL	1 000,00
CENTRE CULTUREL	3 716,00
THEIL VILLAGE	950,00
SOCIETE HORTICULTURE SCIENCES NATURELLES	2 400,00
ENSEMBLE VOCAL COULOMMIERS "CAPELLA"	700,00
ASSOCIATION LES AMIS DE LA COULEUR	2 700,00
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE	1 150,00
TEMPO ORCHESTRA	450,00
ASSOCIATION GROUPE BAGAMOYI	500,00
BIBLIOTHEQUE SONORE DEPARTEMENTALE DE MEAUX	400,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOCIETE "LES TREMPEURS DU FIL"	600,00
TOTAL ACTION CULTURELLE	20 266,00
AIDE AUX ASSOCIATIONS	
COMITÉ D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	1 000,00
A.O.R. OFFICIERS DE RESERVE	250,00
COMBATTANTS DE MOINS DE 20 ANS	375,00
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES	300,00
LEGION D'HONNEUR	235,00
MEDAILLES MILITAIRES 421ème SECTION	200,00
SOUVENIR FRANCAIS	950,00
FNACA	570,00
ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANCAISE	100,00
CONFRERIE DES CÔTEAUX BRIARDS	650,00
TOTAL Associations Diverses	4 630,00
INTERVENTIONS SOCIALES	
CROIX ROUGE	6 000,00
ESPACE CHALEUR ET SOLIDARITÉ	6 000,00
ASSOCIATION FAMILIALE COULOMMIERS ET SA RÉGION	1 677,00
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	600,00
UNAFAM	700,00
AVIMEJ	7 000,00
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE (FNATH)	230,00
ASDATH	350,00
VIE LIBRE	520,00
TOTAL INTERVENTIONS SOCIALES	23 077,00
<u>ACTIONS ECONOMIQUES/COMMERCE/ ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</u>	
Association Jeunes Pompiers de Seine et Marne	1 500,00
AGIR A,B,C,D,	1 800,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	50 000,00
COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE AUX FROMAGES ET AUX VINS	15 800,00
MAISON DE L'ÉLEVAGE (foire aux bestiaux)	7 100,00
TOTAL ACTIONS ECONOMIQUES/COMMERCE/ ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	76 200,00
TOTAL GENERAL	342 088,67

Tout d'abord, vous rappeler comment fonctionnent ces répartitions de subventions. Les adjoints en charge, ont réuni leur commission. Le montant des subventions a été débattu au sein des commissions. Certaines de ces subventions sont incontournables, dès lors qu'il s'agit d'une association sportive, un certain nombre de critères sont édictées, qui imposent que l'on serve une subvention à la hauteur qui est relative, à la fois au nombre de licenciés, et puis aussi les résultats de ces associations. Au-delà de ces interventions sportives, le travail a été effectué en commission, c'est pourquoi, je vais aller relativement vite sur cette question, et vous dire, bien entendu, chaque fois que nécessaire, c'est-à-dire, chaque fois qu'une subvention porte sur un montant supérieur à

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 000 euros, il est demandé à l'association de passer une convention d'objectifs et de moyens qui doit être établie avec la mairie. On va parler des domaines d'intervention,

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme CANALE : C'est une remarque. Par rapport à ces subventions accordées aux associations, moi, je me réjouis, j'ai l'impression, quand même que nous avons été écoutés, puisque je vois que l'association des parents d'élèves de Ste Foy, ont eu une baisse de subvention. Parce que je trouvais parfaitement injuste, que les associations FCPE, PEEP, de l'ensemble des écoles de Coulommiers aient 500 euros, et que la seule école Ste FOY, ait 500 euros aussi. Je me réjouis d'avoir été écoutée, puisque je vois que maintenant, il faut peut être faire un effort l'année prochaine pour la FCPE et la PEEP, peut-être, surtout la FCPE, mais en tout cas, je me dis, peut être, effectivement, on a réduit quelque part, un petit peu les injustices, merci Mme MOTOT.

Mme MOTOT : Je vais répondre à votre remarque, je réagis, 500 euros pour la FCPE et la PEEP, ne comptez pas que l'année prochaine je mette plus à la FCPE qu'à la PEEP. L'égalité, cela fait aussi partie..

M. RIESTER : Mais on n'est pas sectaires.

Mme MOTOT : Non, justement, j'avais fait une erreur une fois, il ne faut surtout pas. Il faut donner les moyens à tout le monde de vivre. Quant à Ste Foy, pourquoi 400 € au lieu de 500, c'est parce qu'il y a moins de Columériens à Ste Foy. J'estime que les deux associations des écoles publiques, ont davantage d'élèves à gérer.

M. RIESTER : Vous voyez nous on vous écoute.

Mme CANALE : C'est bien pour cela que j'avais fait la remarque l'an dernier. Nous sommes tellement réjouis, que nous allons voter pour.

M. RIESTER : Ce n'est pas une question d'être beaux joueurs ou pas beaux joueurs, excusez moi, Mme CANALE, ce n'est pas notre conception des choses. On vous a dit, on vous a redit, quand il y a des remarques qui nous paraissent aller dans le sens que l'on peut entendre, recevoir, on l'entend et on le reçoit et on en tient compte. Donc, si l'on est dans cet état d'esprit constructif, on n'a pas de problème de notre côté à prendre en compte, les remarques que vous faites, qui sont de bonnes remarques. Simplement, encore une fois, entre PEEP et FCPE, on veut nous, avoir un pied d'égalité, parce que l'on n'est pas sectaires, il n'est pas question de baisser la FCPE, par rapport à la PEEP, ou baisser la PEEP, par rapport à la FCPE. Essayons de travailler main dans la main avec les associations de parents d'élèves, c'est ce que l'on essaye de faire, en tout cas, au niveau de la ville. Pas d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

- Attribue les subventions au titre de l'année 2010 selon la répartition jointe en annexe.

Question n° 21

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2010- MISSION LOCALE- CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES ET COMITE DU JUMELAGE ET DES FETES

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Cette fois ci, il s'agit de la répartition des subventions 2010 pour la Mission Locale, le Centre Communal d'action Sociale, et le Comité de Jumelage et des fêtes.

Nous vous proposons pour le CCAS, un montant de subvention de 221 500 euros, je vais faire un aparté pour cette association. Le CCAS, en augmentation de près de 23%, là, vous voyez que nous accompagnons, effectivement, les difficultés sociales actuelles, qui ont pu frapper les Columériens, dans le cadre de la crise, j'ajoute que le CCAS, fait un travail remarquable. Il faut savoir, par exemple, que le CCAS sert 44 000 heures de service à la personne, dans une année. Mais aussi, il sert à domicile, 19 000 repas. Je pense qu'il faut que vous ayez bien conscience du travail de fonds, qui est fait par le service, en l'occasion, et clairement, cette subvention est tout à fait justifiée, même si nous devons surveiller de près l'augmentation importante de cette subvention que nous devons servir à cette association, et l'accompagner le plus pertinemment possible.

Je passe à la Mission Locale, à laquelle nous allons servir cette année, une subvention à hauteur de 30 490 euros, qui est la même que l'année dernière. Mission Locale, qui me semble t-il, travaille remarquablement, désormais.

Comité de Jumelage de Coulommiers, 8 000 euros.

Donc, un montant global envers ce domaine d'action, de 259 990 euros

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme MARTIG-DECÈS : Je ne pense pas qu'il faudrait se réjouir qu'en fait une subvention au centre communal d'action sociale. Je dis cela avec beaucoup de gravité, parce que j'en vous en ai fait référence tout à l'heure, je pense que vous en avez pris connaissance, M. RIESTER, de ce rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, de septembre dernier, et qui, effectivement, a fait une étude sur le bassin de Coulommiers, et qui montre une grande pauvreté dans le milieu rural, donc le nôtre, bien évidemment, et je ne pense pas que l'on puisse se réjouir. Que tous les ans, il y ait cette augmentation, vous le faites, c'est bien, et je pense qu'il y a, en tout cas, d'autres actions en terme social qui doivent être faites, avec bien sur, tous les acteurs, il n'y a pas que la commune, je ne vois pas en tout cas, dans la politique sociale que vous menez sur Coulommiers, c'est toujours la même chose, une ligne directrice. On a l'impression que c'est du saupoudrage, régulièrement, voilà, on augmente le CCAS, on fait de l'affichage, je suis persuadée, qu'il y a plein de gens qui œuvrent, je ne vois pas toujours cette structuration, cette colonne vertébrale, qui permette en tout cas, de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Et je pense, Mme DELOISY rigole, mais je pense qu'effectivement, d'avoir les relations avec les partenaires, en tout cas il faut y faire très attention, effectivement, je pense, il a des partenaires qui vont être situés à la maison de justice et de droits, je trouve, donner un 10 m², un 15 m², je trouve que c'est un peu limité, c'est vraiment dommage. Voilà, c'était un petit peu notre avis, mais bien sûr, nous voterons pour.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Voilà, il faudra que l'on trie un peu, d'abord, Mme Sophie DELOISY parlait d'autre chose, elle ne rigolait pas. Deuxièmement, nous aussi, on préfèrerait ne pas à avoir à augmenter la subvention au CCAS. Mais, on est là pour accompagner, malheureusement, celles et ceux qui sont en ce moment dans les difficultés sociales, on sait bien qu'il y a une crise internationale, et on est sûrement moins touchés en France qu'ailleurs, mais en tout cas, il y a quand même des gens qui sont malheureusement touchés, et c'est notre rôle, à notre niveau, parmi d'autres acteurs, d'accompagner ces personnes dans la difficulté pour essayer que cette difficulté soit la moins importante possible. C'est pour cela qu'il y a une politique structurée mise en oeuvre par le CCAS, et je tiens à remercier Jean-Claude LEGEAY, et toutes les équipes du CCAS, qui font un travail remarquable, à l'attention des plus fragiles des Columériens. M. FOURNIER, a bien rappelé le nombre d'interventions considérables qui sont faites par ces services. Je tiens à dire aussi, qu'il y a le tissu associatif qui fait un travail remarquable, on a eu des discussions au sein de la liste, sur justement, comment on pouvait accompagner le mieux possible, ces associations qui sont elles aussi en contact avec les plus démunis, les plus fragiles pour essayer de les accompagner. Donc, on a augmenté les associations, on en a parlé entre nous, on a souhaité accompagner ce mouvement. Bien évidemment, on préfèrerait baisser les subventions, baisser le nombre d'interventions, cela voudrait dire, qu'il y a un peu moins de difficultés. En même temps, il ne faut pas tomber dans le misérabilisme, parfois, vous avez laissé transpirer dans vos propos, parce que je crois que les personnes concernées, dans leur globalité, souhaitent que l'on ne tombe pas là dedans et qu'au contraire, on les aide au travers différents acteurs, différentes interventions, tout à l'heure, Pascal nous parlait développement économique, on parlait de la Mission Locale. D'ailleurs, j'en profite pour vous dire, que nous accueillons une nouvelle directrice, à la Mission Locale de Coulommiers, en ce moment même. Il y a un gros travail, qui est fait à la Mission Locale, pour aider les plus jeunes, à être insérés dans la vie professionnelle, à acquérir un métier, cela passe aussi par un emploi, évidemment, de sortir des difficultés financières et sociales. Bref, il y a un ensemble d'interventions, au niveau de la ville, par les services du CCAS, au niveau des associations caritatives, au niveau des associations tournées autour de l'emploi, au niveau de tous les acteurs institutionnels, publics, para publics, pour faire en sorte de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les plus fragiles d'entre nous. Donc, je remercie quand même, une partie de votre discours, que j'ai cru comprendre positif, vous votez pour, d'abord, c'est une bonne chose, vous avez même dit que c'était bien que l'on accompagne les Columériens, le reste, je n'ai pas tout compris, voilà, je voulais préciser et tirer un grand coup de chapeau au CCAS et à ses équipes.

Mme THOURET : Pourquoi deux délibérations, qui sont finalement des subventions.

M. RIESTER : Parce que c'est une question d'abstention des présidents de ces associations, donc, on a regroupé par abstention de président. Donc, là en l'occurrence, c'est moi qui ne participe pas au vote. Je ne participe pas au vote, mais je vais quand même l'organiser.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

M. le Maire en sa qualité de Président de ces associations ne participe pas au vote.

DECIDE

- Attribue les subventions au titre de l'année 2010 selon la répartition jointe en annexe.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an

Question n° 22

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2010- ASSOCIATION SOLIDARITE CANTON

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

On est repartis cette fois-ci sur la question 22, répartition de subvention 2010, pour l'association Solidarité Canton, présidée par M. LEGEAY, dont l'orientation et l'activité essentielle et la tenue de cours d'alphabétisation.

M. RIESTER : Remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

A noter que Jean Claude LEGEAY, Président de l'association ne participe pas au vote.

DECIDE

- Attribue au titre de l'année 2010 la somme de 1500 euros à l'association SOLIDARITE CANTON

Question n° 23

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2010- ACVL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Toujours répartition des subventions 2010. Cette fois-ci, c'est l'Association Coulommiers Vacances Loisirs, association que préside Mme Ginette MOTOT, c'est Longchaumois, et à laquelle, nous proposons de servir une subvention à hauteur de 304350 euros.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y des questions ?

A noter que Ginette MOTOT, en qualité de Présidente de cette association ne participe pas au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

- Attribue au titre de l'année 2010 une subvention de 304.350 euros à l'ACVL

- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 24

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2010- USMC

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

USMC répartition comme suit :

- pour l'USMC une subvention à hauteur de 3 000 euros,
- pour l'USMC centre médico sportif, c'est 8 500 euros, tandis que le centre d'animation sportif, lui, se voit doté de 18 000 euros, pour un total d'intervention de 29 500 euros.

Par ailleurs, conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention d'objectifs et de moyens sera établie entre la commune et cette association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

M. RIESTER : Des remarques, des questions ?

M. Patrick ASHFORD, en qualité de Président de cette association ne participe pas au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

- Attribue au titre de l'année 2010 une subvention à l'USMC.
- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an

Question n° 25

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET VILLE 2009

M. RIESTER : Attendez, M. FOURNIER, puisque l'on va ensuite enchaîner sur les questions budgétaires, je voudrais vous dire, je prendrai la parole au moment du budget de la ville, en introduction, mais je voudrais tout de suite, en profiter pour vous remercier, ainsi que la commission des finances, l'ensemble des commissions qui a fait un travail remarquable, de préparation budgétaire, et bien évidemment, Valérie RAMBEAU, directrice générale des services, Sonia MANCEAU, directrice des affaires financières et juridiques, et l'ensemble de ces services, ainsi que l'ensemble des services de la ville, pour le travail remarquable qui a été fait, pour nous permettre, vous permettre aujourd'hui, de voter le budget, deux mois avant les dates à laquelle, nous le votions précédemment. C'est un travail considérable, c'est une accélération des processus remarquable, et je voulais le remarquer d'une façon forte. Bravo, cela va permettre aux services, derrière, d'avoir plus tôt le budget, pouvoir plus tôt, mettre en œuvre ce qui a été décidé par les élus. Croyez moi, par expérience, je sais la difficulté, pour pouvoir dans les temps, concevoir un budget, justement, voter les résultats de l'année précédente, que ce travail de prévision, d'anticipation est très lourd, surtout

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

deux mois avant ce que l'on avait l'habitude de voter jusqu'à aujourd'hui. Donc, un grand bravo, mon cher Pascal et ma chère Valérie.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Reprise anticipée, budget ville, comme vous le savez, l'instruction M14 nous autorise à reprendre de manière anticipée, l'excédent de fonctionnement sur le budget ville. C'est ce que nous vous proposons. Un excédent de fonctionnement, calé, excusez du peu, à 2 085 744,78 € on va le voir dans le cadre du budget, à quoi il va nous servir, il sera effectivement impacté au compte 1068 du budget primitif 2010, afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

M. RIESTER : On peut se permettre un commentaire, là-dessus. Tu le feras au budget ? C'est important de le dire. Depuis maintenant trois ans, on a, depuis plusieurs années, mais depuis trois ans, une évolution vraiment positive de l'excédent de fonctionnement. On est passé grosso modo de 1 400 000 à 1 500 000 chaque année, à 1 700 000, 1 800 000, et là cette année, plus de 2 000 000 € d'excédent de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement, c'est la différence entre les dépenses de fonctionnement, dépenses courantes, et les recettes de fonctionnement, les recettes courantes. C'est cet excédent de fonctionnement, ces recettes, cette épargne, finalement, qui permet d'investir, sans monopoliser trop la dette. Donc, c'est fondamental pour les finances de notre ville, que l'on continue à avoir cette dynamique positive, d'évolution de notre excédent de fonctionnement. Alors, qu'une année, on soit un peu inférieur, ce n'est pas grave, cela dépend un peu de l'évolution des choses. Globalement, que cette tendance, depuis des années, s'affirme, se confirme, c'est une très bonne chose. Non pas pour se faire plaisir, simplement c'est ce qui permet, d'être en auto financement sur une grande partie de nos investissements, et je voulais saluer ce travail fait par tous, cela ne peut être que le fruit d'un travail collectif, c'est le vrai résultat, on sait bien qu'en budget on est évidemment sur des prévisions, on est obligés, parce que l'on a des règles de prudence, des règles obligatoires, dans la constitution des budgets des collectivités. On a tendance à surévaluer les dépenses, et à sous évaluer les recettes. Mais le résultat, ça c'est le compte administratif, qui nous dira, le résultat effectif de l'excédent de fonctionnement. On voit bien que depuis plusieurs années, on est vraiment sur une dynamique positive de construction d'un auto financement qui nous permet de continuer d'avoir cette politique ambitieuse en matière d'investissement pour l'avenir des Columériens.

M. FOURNIER : Oui, bien sûr, parce que si l'on devait constater au moment du compte administratif, un léger gap, nous le corrigerions au moment, effectivement, et dans le cadre d'une décision modificative. Je n'ai pas d'inquiétude sur les résultats réels.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mmes RABEY et SABATÉ. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

- décide de constater par anticipation les résultats du budget ville de l'exercice 2009 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2009	2 085 744,78 €
---	----------------

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Excédent de la section d'investissement 2009	429 530,41 €
Déficit d'investissement cumulé	2 040 752,47 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	2 760 568,46 €

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2009, soit 2 085 744,78 euros au compte 1068 du budget primitif 2010.
- précise que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2009 feront l'objet d'une régularisation.

Question n° 26

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2009

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Il s'agit de la même autorisation de reprise anticipée, cette fois ci, sur le budget eau, qui est un budget annexe et qui fait référence non pas à la M 14, mais à la M 49. L'excédent de la section de fonctionnement porte sur un montant de 62 323,42 € et nous vous proposons de l'inscrire sur le budget primitif annexe eau, au compte 1068, afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DÈCÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mmes RABEY et SABATÉ, M. TREGOAT du Groupe les Verts),

- décide de constater par anticipation les résultats du budget du service de l'eau de l'exercice 2009 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2009	62 323,42 €
Excédent cumulé de la section de fonctionnement	63 753,12 €
Déficit de la section d'investissement 2009	42 110,13 €
Déficit d'investissement cumulé	24 800,65 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	120 334,44 €

- décide d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement cumulé, soit 63 753,12 euros au compte 1068 du budget primitif 2010.
- précise que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2009 feront l'objet d'une régularisation.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 27

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2009

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Même thématique, cette fois ci, sur le budget annexe assainissement, où l'excédent de de la fonction 2009 pour un montant de 206 558,66 € et un excédent cumulé de 207 891,46 €, que nous proposons d'inscrire au compte 1068 du budget 2010, assainissement.

M. RIESTER : Des remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mmes RABEY et SABATÉ. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

- décide de constater par anticipation les résultats du budget du service de l'assainissement de l'exercice 2009 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2009	206 558,66 €
Excédent de fonctionnement cumulé	207 891,46 €
Excédent de la section d'investissement 2009	438 982,45 €
Excédent cumulé de la section d'investissement	2 370 923,61 €

- décide d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement cumulé, soit 207 891,46 euros au compte 1068 du budget primitif 2010.

- précise que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2009 feront l'objet d'une régularisation.

Question n° 28

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2010, DES DIVERSES ANNEXES ET DU PROGRAMME D'EMPRUNT.

M. RIESTER : Je renouvelle mes remerciements et félicitations à toute l'équipe, je vous dis que ce budget est un budget ambitieux, à hauteur de celui de 2009, qu'il est en augmentation, grosso modo de 25%, par rapport à ce que nous faisons précédemment, avec, évidemment, un maintien de l'effort d'investissement, parce qu'il y a besoin d'investir pour l'avenir, et en même temps, c'est bon pour la dynamique économique locale, d'autre part, que nous continuons à tenir les engagements que nous avons pris, devant les Columériens, à travers ce budget, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, que ce soit des points spécifiques de focus, le service à la population en matière sociale, on en a parlé tout à l'heure, en matière de transport, de sécurité, on en a parlé aussi tout à l'heure, en matière d'accessibilité, en matière d'accueil de loisirs,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

je dirais de facilitation de la vie des familles. En matière de poursuite de l'entretien du patrimoine, on a un patrimoine riche à Coulommiers, c'est évidemment de notre responsabilité de les entretenir, mais cela coûte de l'argent, maintien aussi d'une animation socio culturelle, sportive et associative riche, qui est la force de Coulommiers, ce qui fait qu'il fait bon vivre à Coulommiers. Donc, nous devons continuer d'accompagner cette effervescence associative à Coulommiers, tout en continuant d'avoir cette gestion financière rigoureuse. L'excédent de fonctionnement, est pour moi, vraiment le critère essentiel, révélateur de cette gestion en matière de financement notamment, cela passe par faire en sorte de continuer, qu'il y ait une dynamique fiscale, donc, des recettes qui continuent d'augmenter en matière de fonctionnement et en même temps une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Evidemment, il y aura des postes en augmentation, M. FOURNIER va vous décrire les choses d'une façon très précise, tout à l'heure, je ne pense par exemple aux frais de personnels, bien évidemment, c'est le fruit d'un choix que nous avons fait, de revaloriser les plus bas salaires, en donnant un coup de pouce, en pleine discussion en plein partenariat avec les représentants du personnel ici, à la ville. On fait en sorte de suivre toutes les augmentations indiciaires et autres évolutions de carrières, des uns et des autres, mais aussi, parce que c'est de notre responsabilité en réfléchissant, service par service, comment on peut, peut-être s'organiser différemment, pour faire le même service, tout en maîtrisant, voire réduisant ici ou là, le personnel, pour faire en sorte que cette masse financière globale, représentée par les frais de personnels, puisse ne pas trop évoluer vite. Que nous continuions ce qui fait notre force depuis des années, c'est-à-dire, l'amélioration chaque année, confirmée de l'excédent de fonctionnement. Le tout, dans un contexte fiscal stable, cela fait des années et des années, et on va continuer sur cette politique là, c'est un engagement fort que nous avons pris devant les Columériens, nous n'augmentons pas les impôts à Coulommiers, et nous continuerons à ne pas augmenter les impôts à Coulommiers. Nous ferons en sorte dans ce budget de continuer aussi, à avoir une politique d'emprunt raisonnable, tout en étant ambitieux en matière d'investissement, M. FOURNIER vous en parlera tout à l'heure, je cite juste un chiffre, encours de la dette au 1^{er} janvier 2010, un peu plus de 10 000 000 d'euros. Ce qui est à peu près, 730 euros par habitant, ce qui est évidemment, un chiffre totalement en dessous des moyennes similaires. Bref, stabilité fiscale, des engagements tenus en matière d'investissement, et en matière de fonctionnement, la nécessité de maîtriser toujours les dépenses de fonctionnement, même si l'on fait le choix de continuer d'avoir des équipes au niveau de la ville, des équipes toujours plus performantes et toujours motivées, on a une grande chance, d'avoir à Coulommiers, des équipes de grand niveau et d'un grand dévouement, ils l'ont montré encore, avec ce qui s'est passé, avec le froid et le gel, où ils ont fait des heures pour trouver des solutions, pour déneiger, que ce soit la voirie et les trottoirs, vraiment, ils ont une réactivité et un sens de l'intérêt général que j'ai salué lors des vœux au personnel et le tout en faisant en sorte d'associer au maximum, les Columériens aux décisions. Vous savez, que moi je tiens à titre personnel, chaque mois, le samedi matin, dans différents quartiers de la ville, une permanence de Député, mais de Maire, les gens peuvent venir me voir, sans rendez-vous, je prends tout le monde, évidemment. Je reçois un grand nombre de personnes, quelles qu'elles soient, sans rendez-vous, ils viennent et ils discutent avec moi, que nous tenons des réunions de quartier, régulièrement, toute l'équipe, dans différents quartiers. Que nous avons mis en place des permanences consultatives dans différents quartiers, des élus et conseillers municipaux participent à ces permanences consultatives, pour écouter aussi, les remarques des Columériens. On en a déjà fait une, la semaine dernière, et que systématiquement, lorsqu'il y a des travaux, que ces travaux nécessitent de changer soit la voirie, soit le sens de circulation, on organise des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réunions de voisinage, de riverains, pour les associer à la réflexion, j'ai de nombreux exemples en tête, qui ont été très efficaces, parce que les riverains ont fait modifier à juste titre, les projets, qui étaient bien pensés, mais quand on est sur le terrain, quand on vit tous les jours à proximité, on se rend compte de choses dont on ne se rend pas forcément compte, quand on est, soit dans son bureau, soit à venir sur le terrain, dans cet endroit là, ponctuellement. Je crois que cet enrichissement mutuel, qui fait qu'entre les services qui font un travail de grande qualité et les Columériens, c'est vraiment ce que l'on peut souhaiter de mieux et cela fonctionne. Voilà les quelques mots que je voulais dire en introduction, et je laisse maintenant la parole à M. FOURNIER, pour qu'il vous fasse une présentation plus exhaustive de ce budget 2010.

M. FOURNIER : Tout est dit. Merci M. le Maire, à mon tour de remercier celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce budget. Un budget, je pense que c'est un des temps les plus forts du conseil municipal, le budget primitif, c'est le moment où l'on va déterminer les grandes masses budgétaires, qui vont permettre à la fois, dans un premier temps, de servir le fonctionnement de la commune. Et d'autre part, les investissements que nous allons lui consacrer. Vous dire que nous avons préparé ce budget, en concertation avec les adjoints, les responsables des services, mais aussi, les conseillers municipaux, les conseillers délégués, et puis dans le cadre des commissions, le milieu associatif. Un budget qui a fait, bien sûr, l'objet d'arbitrages, puisque si l'on prend l'exemple de l'investissement, ce n'est pas moins de 22 000 000 d'euros qui nous ont été présentés en termes de travaux possibles, potentiels, pour la commune. Clairement, en une seule année, on ne peut pas répondre à tous ces besoins. C'est dire, qu'il a fallu faire de l'arbitrage, poser les choses dans le bon ordre, même si l'on travaille dans le cadre des autorisations de programmes, et des crédits de paiement. Et enfin, je remercie aussi les services, qui étaient associés à l'élaboration de ce budget. J'ai eu en face de moi, des interlocuteurs qui avaient un souci précieux de l'argent public et de l'intérêt général. Clairement, cette préparation de budget nous a pris deux mois, et cela a été deux mois très enrichissants.

M. FOURNIER expose le projet de délibération, et détaille la projection des documents budgétaires.

VILLE DE COULOMMIERS

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2010

LES MASSES BUDGETAIRES

Le présent rapport a pour but de présenter dans ses grandes lignes le projet de budget 2010, soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les masses budgétaires, les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement y seront successivement développées. Le budget est voté par chapitre avec reprise anticipée des résultats antérieurs.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le budget primitif 2010 est arrêté à la somme de 29 691 193,87 euros contre 29 818 744,84 euros en 2009, et reste donc stable permettant ainsi de poursuivre l'effort d'investissement de la commune destiné à la réalisation des opérations programmées sur la durée du mandat et à soutenir l'économie.

Les dépenses réelles des sections d'investissement (hors restes à réaliser) et de fonctionnement sont arrêtées respectivement à 7 465 370 euros et 16 411 515 euros, représentant une diminution de 16 % en investissement et une augmentation de 5,7 % en fonctionnement par rapport au BP 2009. L'évolution réelle des dépenses d'investissement pour la commune est toutefois égale à + 3,3 %, si l'on exclut les opérations pour compte de tiers du BP 2009.

Les recettes réelles des sections d'investissement (hors restes à réaliser) et de fonctionnement sont arrêtées respectivement à 8 355 753,46 euros et 18 281 700 euros. Elles sont stables en investissement et représentent une augmentation de 4,8 % en fonctionnement par rapport au BP 2009. Toutefois l'évolution réelle des recettes d'investissement pour la commune est égale à + 15,4 %, si l'on exclut les opérations pour compte de tiers du BP 2009.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un excédent de 429 530,41 euros** pour l'année 2009, qui vient diminuer le déficit des années antérieures, soit 2 472 282,88 euros. **Le déficit cumulé s'élève donc à 2 042 752,47 euros** et est repris à la section d'investissement en dépenses, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 2 085 744,78 euros.** Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Il apparaît donc que l'excédent de fonctionnement 2009, qui constitue la part d'autofinancement de la commune, couvre intégralement le déficit d'investissement cumulé.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées, soit parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées. Les restes à réaliser de l'exercice 2009 s'élèvent à 1 702 761,40 euros en dépenses et 984 945,41 euros en recettes.

Sont reportées **en dépenses** les opérations suivantes :

Les immobilisations incorporelles (20) pour 21 775,86 euros : modification du PLU et numérisation de cartes postales.

Les immobilisations corporelles (21) pour 231 336,54 euros :

- Travaux pour l'aménagement d'un DAB à Vaux
- Travaux d'aménagement du point d'accès aux droits
- Sanitaire public rue Houzeau
- Minibus pour le service jeunesse et le centre Longchaumois
- Menuiseries extérieures pour les écoles Louis Robert et Jehan de Brie
- Matériel de signalisation (feu tricolore)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Mobilier, ordinateur et téléviseur pour les écoles
- Mobilier pour l'office du tourisme
- Coffre-fort pour le service jeunesse
- Cendriers muraux.

Les immobilisations en cours (23) pour 1 419 340,68 euros :

- Travaux et contrôle SPS pour l'aménagement des parkings de l'Aître
- Travaux de VRD Cour de l'Ange
- Maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination SPS pour la rénovation de l'Hôtel de Ville
- Maîtrise d'œuvre pour le projet de regroupement des services techniques
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison des associations sportives
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des liaisons entre le centre ville et le quartier des Templiers
- Solde des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons
- Diagnostic des installations thermiques de la Sucrierie
- Diagnostic amiante et étude géotechnique au gymnase Pierre Voituret
- Solde des travaux de mise en conformité de la cuisine de Longchaumois et matériel de cuisine
- divers solde de missions de maîtrise d'œuvre en attente de la fin de l'année de garantie de parfait achèvement.

Les opérations pour compte de tiers (45) pour 30 308,58 euros : Solde des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons pour le compte de la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

En recettes, les restes à réaliser comprennent :

Les opérations pour compte de tiers (45) c'est-à-dire le solde du remboursement des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons par la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

Les subventions d'investissement notifiées mais non encore intégralement perçues :

Les subventions de l'Etat :

- Travaux d'accessibilité du Tribunal
- Restauration intérieure du théâtre municipal
- Réaménagement du cours Gambetta
- Carrefour de la Gare

Une subvention de la Région :

- Rénovation du gymnase des Templiers

Les subventions du Département :

- Fond ECOLE 2009
- DGE 2009 pour la construction du préau l'école Louis Robert, le remplacement des châssis vitrés des écoles Jehan de Brie et Louis Robert.
- Restauration du lavoir HBM
- Rénovation du gymnase des Templiers
- Contrat triennal de voirie.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont successivement abordées dans le présent rapport.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles augmenteront de 5,7% par rapport au budget primitif 2009 et représenteront 1 155 euros par habitant.

Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être regroupées sous cinq chapitres (aucune atténuation de produits n'étant prévue).

dépenses réelles fonctionnement				
	2008	2009	2010	Evolution
Charges à caractère général	4 408 085	4 363 601	4 723 133	8%
Charges de personnel	8 793 132	8 875 969	9 366 740	5,5%
Autres charges de gestion courante	1 837 633	1 945 816	2 096 725	7,8%
Total dépenses de gestion	15 038 850	15 185 385	16 186 598	7%
Charges financières	384 135	303 000	190 000	-37%
Charges exceptionnelles	43 085	34 950	34 917	0%
Total des dépenses réelles	15 466 070	15 523 335	16 411 515	5,7%

Les charges à caractère général (011) comprennent l'ensemble des achats, des prestations de services et des travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Sont également imputés sur ces charges à caractère général, les impôts payés par la commune (taxes foncières, redevance audiovisuelle...).

Ces dépenses s'élèvent à 4 723 133 euros en 2010, soit une hausse de 8 % par rapport au budget 2009. Cette augmentation affecte tous les postes de charges à caractère général et correspond à l'augmentation des besoins nécessaires aux services pour remplir leur mission de service public et satisfaire les demandes de la population. Peuvent notamment être notés les points suivants :

- Augmentation du coût des repas servis en restauration scolaire
- Augmentation du coût du chauffage des bâtiments
- Augmentation des besoins en équipement et matériel pour permettre l'entretien des bâtiments et de la voirie, le fleurissement et le nettoyage de la Ville, l'accueil des enfants et adolescents en structures pré-post scolaires, ALSH, structures jeunesse, etc....
- Augmentation du nombre de contrats de maintenance (logiciels, matériels et équipements divers, contrôle périodiques obligatoires...) due aux nouvelles réglementations mais aussi aux efforts d'équipement de la Ville.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les charges de personnel et frais assimilés (012) correspondent à la rémunération brute des agents et aux charges sociales qui s'y rattachent. Elles atteindront 9 366 740 euros, soit une augmentation de 5,5 % par rapport au BP 2009.

A noter que déduction faite des cotisations au centre de gestion et organismes divers, les charges de personnel augmentent de 5%.

Comme précisé au moment du débat d'orientations budgétaires cette hausse est la conséquence des mesures suivantes :

- De quelques recrutements
- Des avancements de grade et d'échelon
- Augmentation généralisée du régime indemnitaire des agents de catégorie C.

Les autres charges de gestion courante (65) comprennent les participations versées par la ville à d'autres collectivités ou organismes et les subventions accordées au secteur associatif, dont la liste figure dans les annexes budgétaires.

Il faut ajouter à ces dépenses les indemnités des élus, les participations obligatoires (service d'incendie, indemnités de logement des instituteurs) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

Elles augmenteront de 7,8 % en 2009 pour atteindre 2 096 725 euros. Cette hausse est essentiellement due à la mise en œuvre de la deuxième phase du projet de développement et d'amélioration de la desserte en transport urbain, qui apportera 3 nouveaux bus hybrides et un bus électrique moyenne contenance sur la Ville.

Les charges financières (66) enregistrent une diminution de 37 % grâce à :

- L'arrivée à échéance de deux emprunts au premier trimestre 2010.
- Le niveau historiquement bas des taux d'intérêts.

La commune ayant en outre suffisamment de trésorerie pour couvrir ses dépenses courantes, il est prévu de ne mobiliser l'emprunt nécessaire aux investissements 2010 qu'en fin d'année afin de ne pas supporter trop tôt des charges financières inutiles.

Les charges financières comprennent les intérêts des emprunts en cours ainsi que les ICNE (Intérêts Courus non Echus).

Les charges exceptionnelles (67) correspondent aux secours et dots, aux titres de recettes annulés, aux intérêts moratoires sur factures et marchés et aux indemnités en cas de sinistre non pris en charge par l'assurance. Elles sont évaluées à environ 35 000 € et resteront stables par rapport à l'année précédente.

Au total 16 411 515 euros de dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au budget primitif 2010.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre constituent des écritures comptables sans impact financier réel, mais qui permettent de générer des recettes propres d'investissement.

Ces dépenses d'ordre représentent un montant global de 1 969 485 euros et comprennent les postes suivants :

Dépenses d'ordre fonctionnement	2008	2009	2010	Evolution
Virement à la section d'investissement	850 000	1 500 000	1 303 000	- 13 %
Dotations aux amortissements	493 940	528 775	632 465	+ 19 %

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Provisions pour dépréciation des actifs circulants	30 690	30 000	34 020	+ 13 %
Total dépenses d'ordre	1 374 630	2 058 775	1 969 485	- 4 %

Les dotations aux amortissements et provisions constituent un autofinancement obligatoire, tandis que le virement à la section d'investissement est facultatif.

Une baisse de 4% de l'autofinancement global de la commune est prévue en raison de l'augmentation du niveau des dépenses réelles de fonctionnement.

15,5 % des dépenses d'équipement (restes à réaliser compris) seront financés par l'autofinancement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement augmenteront de 4,8 % par rapport au budget primitif 2009 et représenteront 1 287 euros par habitant. Elles peuvent être regroupées sous sept chapitres.

Recettes réelles fonctionnement	2008	2009	2010	Evolution
Produits des services	815 475	1 136 810	1 026 720	-10%
Impôts et taxes	8 981 750	9 299 150	9 915 100	6,6%
Dotations et subventions	6 534 745	6 425 745	6 769 600	5,4%
Autres produits de gestion courante	220 720	220 185	222 650	1,1%
Atténuation de charges	105 500	135 000	295 000	118,5%
Total recettes de gestion	16 658 190	17 216 890	18 229 070	5,9%
Produits financiers	9 770	4 600	530	-88,5%
Produits exceptionnels	80 050	230 050	52 100	-77,4%
Total des recettes réelles	16 748 010	17 451 540	18 281 700	4,8 %

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (70)

Ces recettes sont perçues en contrepartie de services rendus comme la restauration scolaire, les centres de loisirs, les droits d'entrée à la bibliothèque, etc....

Entrent également dans ces recettes, les produits de l'occupation du domaine public de la ville (droits de voirie, redevance d'occupation du domaine public) et de son domaine privé (locations).

Ces produits sont estimés à un peu plus de 1,26 millions euros, soit une diminution de 10 % par rapport au BP 2009 mais une stabilité par rapport aux recettes effectivement perçues en 2009.

Les impôts et taxes (73)

Les recettes perçues à ce titre sont estimées à 9 915 100 euros, soit une hausse de 6,6 % par rapport au BP 2009 (4,7% par rapport au réalisé) et comprennent:

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ Les impôts directs locaux constitués des trois taxes locales et de la compensation qui sera versée par l'Etat suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Le produit des taxes résulte des bases d'imposition et des taux. Il est estimé à 9 200 000 euros en 2010 contre 8 613 000 euros en 2009, soit une augmentation de 6,3 % par rapport aux prévisions budgétaires 2009 et de 4 % par rapport aux recettes effectivement perçues.

Les taux d'imposition resteront identiques aux années précédentes, soit :

- 19,13 % pour la taxe d'habitation,
- 21,49 % pour le foncier bâti,
- 48,66 % pour le foncier non bâti.

Les recettes compensant la taxe professionnelle devraient être identiques au produit perçu à ce titre en 2009. L'augmentation est donc uniquement générée par l'augmentation des bases attendues suite à la réalisation des nouveaux programmes de construction sur la Ville.

2/ Les taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine public.

3/ La taxe sur l'électricité (taxe prélevée sur la fourniture d'électricité aux particuliers qui revient à la commune).

4/ Les impôts et taxes liés aux activités de service : impôts sur les spectacles, taxe locale sur la publicité extérieure, droits de mutation foncière. Il est à noter que la taxe locale sur la publicité extérieure remplace la taxe sur les emplacements publicitaires et que la nouvelle réglementation permettra d'augmenter fortement cette source de recettes (100 000 € prévu en 2010 contre 18 000 € en 2009).

Les dotations et participations (74)

Ces ressources sont constituées essentiellement de la dotation globale de fonctionnement et des dotations issues de la solidarité des villes. A ces dotations viennent s'ajouter diverses subventions et participations versées par l'Etat, la Région, le Département et divers organismes. Elles sont estimées à 6 769 600 euros, soit une diminution de 5,4 % par rapport au BP 2009 et comprennent les recettes suivantes :

- La dotation forfaitaire
- La dotation de solidarité urbaine
- La dotation nationale de péréquation
- La dotation de solidarité des villes en Ile de France.

Ces quatre dotations principales sont complétées par la dotation générale de décentralisation, la dotation de recensement et la dotation pour les titres sécurisés.

Viennent s'ajouter à ces recettes, les allocations compensatrices et les participations et subventions de fonctionnement de l'Etat, de la Région, du Département.

Les autres produits de gestion courante (75), correspondent aux revenus des immeubles pour 222 650 euros et seront stables par rapport aux recettes perçues à ce titre en 2009.

Les produits financiers (76), sont en 2010 uniquement constitués des coupons du legs Troquet pour 530 €. Aucun différentiel positif sur taux de change généré par l'emprunt en LIBOR n'est en effet attendu cette année au regard des anticipations du cours du franc suisse.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les produits exceptionnels (77) comprennent essentiellement les remboursements de sinistre, les avoirs, les pénalités de retard sur les marchés publics et les régularisations faites sur le marché de chauffage en fin de période de chauffe. Cette source de recettes est estimée à 52 100 euros et sera donc en nette baisse par rapport à 2009 qui a enregistré la seconde partie de l'indemnité d'assurance suite à l'incendie du gymnase des Templiers.

Les atténuations de charges (013) (remises obtenues sur achats ou services, remboursements sur rémunération du personnel et sur charges sociales et de prévoyance...) sont en forte hausse par rapport au BP 2009 mais restent stables par rapport au réalisé.

Au total 18 281 700 euros de recettes réelles de fonctionnement sont prévues au budget primitif 2010.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Aux recettes réelles de fonctionnement viennent s'ajouter les recettes d'ordre (contrepartie des dépenses d'ordre d'investissement) pour 99 300 euros qui proviennent :

- des travaux d'investissement en régie pour 75 000 euros, qui constituent une écriture comptable permettant d'imputer en investissement les achats de fournitures destinés à la réalisation de travaux d'investissement par le personnel communal afin de pouvoir récupérer la TVA
- des reprises sur provisions pour 23 080 euros
- de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 1 220 euros (écriture comptable de reprise des subventions transférables pour diminuer l'amortissement des biens ayant fait l'objet d'une subvention).

Recettes d'ordre fonctionnement	2008	2009	2010	Evolution
Virement à la section d'investissement	850 000	1 500 000	1 303 000	-13%
Dotation aux amortissements et provisions	524 630	558 775	666 485	19%
Total dépenses d'ordre	1 374 630	2 058 775	1 969 485	-4%

L'INVESTISSEMENT

Comme en fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement seront successivement abordées.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement peuvent être regroupées sous quatre rubriques;

Dépenses réelles investissement	2008	2009	2010	Evolution
Remboursement en capital	700 000	745 000	750 000	1%
Dépenses d'équipement	3 295 705	6 993 845	6 685 370	-4%
Subventions d'équipement versées	179 620	30 000	30 000	0%
Opération pour compte de tiers		1 154 000	0	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Total	4 175 325	8 922 845	7 465 370	-16%
--------------	------------------	------------------	------------------	-------------

Les travaux (23)

Il s'agit principalement des travaux d'investissement dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Leur montant s'élève à 5 528 300 euros en 2010 contre 6 993 845 euros en 2009. Le détail des travaux prévus sur l'année est joint en annexe.

Les travaux nécessitant une réalisation pluriannuelle feront l'objet d'autorisations de programmes soumises à l'approbation du Conseil Municipal dès que les études de programmation seront suffisamment avancées.

Les acquisitions (21)

Ce poste comprend les acquisitions de terrains, d'équipements, de matériels et de mobiliers. Ces dépenses s'élèveront à 1 132 700 euros en 2010 contre 1 218 540 euros en 2009.

Les immobilisations incorporelles (20)

Elles comprennent l'acquisition de logiciels et licences informatiques, les études de définition et pré-programmation et la modification du PLU, pour un montant total de 24 370 euros contre 69 435 euros en 2009. Le détail des dépenses prévues à ce titre est joint en annexe.

Les subventions d'équipement versées (204). Elles correspondent aux subventions versées dans le cadre de l'OPAH, pour 30 000 euros. Il est à noter que l'OPAH en cours a pris fin à la fin de l'année 2009 mais que des dossiers sont en cours ce qui nécessite d'inscrire les subventions correspondantes.

Ces différentes rubriques constituent l'effort d'équipement de la ville qui s'élèvera pour 2010 à 6 715 370 euros.

Doit y être ajouté ***le remboursement de la dette (16)*** qui correspond à l'amortissement du capital des emprunts contractés et s'élèvera en 2010 à 750 000 euros.

L'ensemble de ces rubriques constitue les dépenses réelles d'investissement pour un montant prévu de 7 465 370 euros.

Les dépenses d'ordre d'investissement

Elles sont la contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement, pour des natures et montants équivalents, soit 99 300 euros au total, plus 10 € d'opérations patrimoniales (entrée d'un terrain dans l'actif) qui se retrouve en recettes d'ordre d'investissement.

Dépense d'ordre investissement	2008	2009	2010
Travaux en régie	62 000	75 000	75 000
reprise sur provisions	30 690	55 000	23 080
Transfert subv. amortissables		570	1 220
Opérations patrimoniales	25 615	0	10
Total	118 305	130 570	99 310

Au total, les dépenses d'investissement s'élèveront pour 2010 à **7 564 680 euros** sans les restes à réaliser et à **9 357 441 euros** avec les restes à réaliser.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Les dépenses réelles d'investissement dont le détail est présenté en annexe comportent les crédits de paiement suivants conformément aux autorisations de programme précédemment votées :

- Accessibilité de l'Hôtel de Ville aux personnes à mobilité réduite : 984 300 euros.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement peuvent être regroupées sous cinq rubriques:

Recettes réelles investissement	2008	2009	2010	Evolution
Dotations	660 670	1 220 000	608 000	-50%
Affectation de l'excédent de fonct,	1 477 360	1 699 663	2 085 745	23%
Subventions	268 725	482 023	795 720	65%
Emprunts	1 568 283	2 234 716	2 366 288	6%
Produits de cessions	113 022	1 600 000	2 500 000	56%
Opération pour compte de tiers		1 154 000	0	
Total	4 088 060	8 390 402	8 355 753	0%

Les dotations, fonds divers et réserves (10) constitués par :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.) pour 500 000 euros. Le montant du FCTVA correspond à la récupération d'une partie de la TVA (15,482 %) sur les travaux d'investissement réalisés l'année précédente et qui y sont éligibles.
- La taxe locale d'équipement pour 108 000 euros.
- L'excédent de fonctionnement 2009 capitalisé pour 2 085 744,78 euros. L'excédent de fonctionnement 2009 est en augmentation de 6% par rapport à l'année précédente ce qui traduit l'effort d'autofinancement de la commune.

Les produits des cessions (024) d'immobilisations sont estimés à 2 500 000 euros et correspondent aux ventes de terrains envisagés sur la ZAC suite à l'aménagement de la voie des Longs Sillons.

Les subventions (13)

Au stade du budget primitif sont prévues :

- Une subvention de l'Etat (Fonds de prévention contre la délinquance) pour la mise en place de dispositifs de vidéo-protection (100 000 €)
- Une subvention de l'Etat pour la réalisation des travaux de mise en conformité et d'accessibilité du Tribunal (26 675 €)
- La dotation globale d'équipement de l'Etat (20 000 €)
- Une subvention du contrat CLAIR pour la construction de la maison des associations sportives (111 000 €)
- Une subvention du contrat CLAIR pour la mise en conformité de la cuisine de Longchaumoisi (34 275 €).
- Une subvention du Conseil Régional pour la création d'une gare routière au collège Hyppolite Rémy (220 000 €)
- Une subvention du STIF pour la création d'une gare routière au collège Hippolyte Rémy (220 000 €)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Une subvention du Conseil Général au titre du fonds ECOLE (16 770 €)
Soit un total de 795 720 euros.

Sont ajoutées à cette rubrique les amendes de police pour 44 000 euros

L'emprunt (16) est fixé à 2 366 288,68 euros.

L'ensemble de ces rubriques constitue les recettes réelles d'investissement pour un montant de 8 355 753,46 euros en 2010.

Les recettes d'ordre d'investissement

Elles sont la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement, pour des natures et montants équivalents, soit :

- Autofinancement obligatoire (amortissements et provisions) : 666 485 euros.
- Autofinancement facultatif : 1 303 000 euros.

Plus 10 € d'opérations patrimoniales (entrée d'un terrain dans l'actif) qui se retrouve en dépenses d'ordre d'investissement

Recettes d'ordre investissement	2008	2009	2010	Evolution
Virement de la section de fonctionnement	850 000	1 500 000	1 303 000	-13%
Dotation aux amortissements et provisions	524 630	558 775	666 485	19%
Opérations patrimoniales	25 615	0	10	
Total	1 400 245	2 058 775	1 969 495	-4%

Au total, les recettes d'investissement s'élèveront pour 2010 à **10 325 248 euros** sans les restes à réaliser et à **11 310 193 euros** avec les restes à réaliser.

LA DETTE et LES EMPRUNTS

LA DETTE

L'encours de la dette s'élevait à 10,37 millions d'euros au 1^{er} janvier 2010, contre 9,6 millions l'année précédente, soit 730 euros par habitant.

EVOLUTION DE LA DETTE (EN EUROS)

Année	Encours de la dette Capital restant du au 1 janvier de l'année	Annuité	Intérêt	Capital	Emprunt prévu
2005	13,7 millions	1 512 679	266 451	1 246 228	1 038 735
2006	10,5 millions	829 355	190 915	638 440	1 981 836

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2007	9,8 millions	858 248	222 965	635 283	2 751 579
2008	10,3 millions	1 030 932	346 608	684 229	1 568 283
2009	9,6 millions	908 332	193 051	715 281	2 234 716
2010	10,3 millions	899 544	159 984	739 560	2 366 288

LES EMPRUNTS

Le recours à l'emprunt devrait être de l'ordre de **2 366 288 euros** soit **166 euros par habitant** et permettra de couvrir **28 % des dépenses d'équipement (restes à réaliser compris)** de la ville.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je vous ai félicité tout à l'heure, M. FOURNIER, sur la façon dont vous aviez préparé le budget, je tiens aussi à vous féliciter pour le travail important pour cette préparation, qui était non seulement, très précise, très synthétique et en même temps agréable, c'était illustré. Une belle image vaut mieux qu'un long discours, disait quelqu'un que l'on connaît bien, je trouve que c'est vraiment une bonne idée, une très bonne chose. Bravo. Questions, remarques, suggestions.

Mme MARTIG-DECÈS : Comme tous les ans, vous le savez bien, bien sûr, nous allons nous abstenir sur le budget. Nous n'aurions pas fait ce programme d'investissement, bien évidemment, on en a parlé tout à l'heure, la maison des associations sportives et d'autres choses. Je voulais juste quelques remarques quand même, vous dites que vous soutenez les associations, on remarque quand même dans le budget, une baisse de plus de 20 000 €. On voit que les frais de réception augmentent, je pense que vous avez passé une ligne, un peu vite, également, sur effectivement, oui, on a..., c'était en fait la ligne sur le remboursement, sur des rémunérations du personnel, qui est en augmentation depuis 2008, moi, je trouve quand même que c'est à prendre au sérieux, dans le sens où vous ne savez pas trop, pourquoi c'est augmenté, vous avez parlé de femmes enceintes...

M. RIESTER : Quoi ? Le quoi qui est en augmentation ?

Mme MARTIG-DECÈS : La ligne de remboursement sur rémunération du personnel, vous, vous avez appelé cela, atténuation de charges, en fait. Voilà, qui est en forte augmentation, vous l'avez soulevé, d'ailleurs. J'aimerais quand même savoir à quoi cela correspond, est-ce que c'est des arrêts de travail en plus ?

M. RIESTER : Je vous l'ai dit.

Mme MARTIG-DECÈS : Cela pourrait démontrer, un état en tout cas, du personnel, ou alors, il y a une forte augmentation des femmes enceintes, embauchées à la ville de Coulommiers, et tant mieux, ce serait avec grand plaisir. Mais je trouve que ce n'est pas anodin, enfin, vous avez passé...

M. RIESTER : Pourquoi ce n'est pas anodin ? Expliquez moi juste pourquoi ...

Mme MARTIG-DECÈS : L'augmentation de cette ligne n'est pas anodine.

M. RIESTER : Et pourquoi ?

Mme MARTIG-DECÈS : Mais parce que, cela reflète quand même un état de santé du personnel, en tout cas, oui, mais attendez..

M. RIESTER : C'est votre analyse.

Mme MARTIG-DECÈS : Vous êtes sûr que c'est les femmes enceintes, alors.

M. RIESTER : Attendez, attendez, c'est le fait, un problème de santé du personnel ?

Mme MARTIG-DECÈS : Oui, tout à fait, mais il n'y a pas d'accusation, c'est juste une remarque.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je vous ai compris, mais précisez votre pensée.

Mme MARTIG-DECÈS : Mais, depuis 2008, on remarque, si vous remettez le slyd, on va le revoir, une forte augmentation, et je pense que c'est important.

M. RIESTER : Je ne suis pas juge, je vous demandais juste une précision.

Mme MARTIG-DECÈS : Page 21, en fait.

M. RIESTER : Très bien, allez-y, c'est bon.

Mme MARTIG-DECÈS : Mais j'aimerais quand même...

M. RIESTER : Il va vous répondre.

Mme MARTIG-DECÈS : Pas forcément maintenant, il n'a peut être pas la réponse.

M. RIESTER : Peut être pas, il vous le dira.

Mme MARTIG-DECÈS : Je souhaite quand même vivement, parce que c'est quand même important, c'est un des critères, dans l'état, en tout cas d'un personnel, qu'on peut faire au niveau de leur santé. Et enfin, j'avais une remarque..

M. RIESTER : Attendez, c'est l'état d'un personnel..

Mme MARTIG-DECÈS : Oui, je suis très, très fatiguée..

M. RIESTER : Non, non..

Mme MARTIG-DECÈS : J'ai très peu dormi ces derniers jours, il y a peut être.., je parle peut être chinois à des moments,

M. RIESTER : Je ne me permettrai pas de juger.

Mme MARTIG-DECÈS : Cela reflète, c'est un critère que l'on prend, dans l'analyse de l'état de santé du personnel, Voilà.

M. RIESTER : D'accord, c'est ce que vous pensez,

Mme MARTIG- DECÈS : Ce n'est pas ce que je pense, c'est n'est pas moi qui le dit, les critères d'analyse, des personnels. Vous avez aussi posé une question, et vous n'avez pas été plus loin, c'était sur les produits, justement, vous avez une diminution je crois de 10%, et vous nous dites, il va falloir revoir la question de la politique sur les produits. Donc, là effectivement c'est une question, et enfin, la taxe professionnelle. La fameuse taxe professionnelle, vous êtes très content qu'elle soit supprimée, plusieurs choses. Moi, par rapport à ce que j'ai vu sur le site du ministère, je n'ai pas du tout les mêmes chiffres, effectivement, ma démonstration va être peut être obsolète, mais en tout cas, visiblement, ce n'est pas compensé à 100%, par rapport à la taxe professionnelle. Ecoutez, on va attendre, effectivement, que l'Etat vous donne cette dotation, et puis, on verra bien après. Enfin, vous savez, quand on supprime une taxe, il

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

y en a qui sont heureux, mais, forcément l'argent, il faut le sortir de quelque part. Donc, je pense que ce sera justement au citoyen lambda, qui va devoir supporter cette suppression de la taxe professionnelle, c'est bien dommage, voilà.

M. FOURNIER : Je vais essayer de répondre à quelques unes de vos questions, Mme MARTIG- DECÈS. Augmentation des subventions, écoutez, on n'a pas la même lecture, de manière globale, les subventions augmentent de 2,95 % en totalité, et puis, sur la fraction CCAS, en intervention, là, on est à 23 %. Atténuation de charges, oui, elles sont en augmentation, vous savez, on a effectivement une grille du personnel, on a pu constater, on a eu deux arrêts maladie longue, cette année, c'est vraiment cyclique, cela n'a rien à voir. On est dans le constat, au moment où l'on construit le budget, on construit des perspectives de ce point de vue là. Cela n'a rien à voir, vous savez, malheureusement, les gens peuvent être malades sans qu'il y ait un lien direct avec leur activité professionnelle. Il n'y a pas de charges particulièrement difficiles à faire, même si j'ai le sentiment qu'une commune, d'ailleurs, cela n'a rien à voir avec..., j'ai la chance d'appartenir au monde de l'entreprise, et devoir effectivement, pouvoir me projeter lorsque je travaille sur la commune, de faire la différence. Une commune, c'est quelque chose d'extraordinaire, je suis content de la servir dans le cadre de mon engagement. Une commune, c'est à la fois, une entreprise de services, et aussi, par exemple, une entreprise de bâtiment général. C'est impressionnant, toutes les tâches qui sont conduites dans le cadre d'une commune, et de la polyvalence des techniciens, des administratifs qui travaillent au sein de la commune. Bon, maintenant sur le simple constat, effectivement, nos atténuations de charges ont augmenté, l'année prochaine, c'est le reflet de ce que l'on a pu constater cette année, et la projection que l'on peut faire, en terme d'atténuation de charges, parce que, malheureusement, des personnes sont en longue maladie, et impactent, il n'y a pas malice derrière, j'ai illustré cette chose là, effectivement, lorsqu'une femme est enceinte, cela impacte aussi, cela fait partie des choses pour lesquelles on peut se projeter, un peu plus facilement. Là, on est dans le constat, c'est le résultat malheureusement de deux personnes qui ont été en longue maladie, cette année, qui ont impacté sur l'augmentation de charges. Cela ne va pas plus loin. Produits des services, oui, cela fait partie des réflexions que l'on doit avoir, on constate là, aussi. Ma contribution pour la commune, c'est la gestion. Donc, c'est un poste qui est en diminution, en face d'une dépense, il faut mettre une recette, donc, ce sont de décisions politiques, que nous prendrons communément, et sur lesquelles, j'interpelle à ce moment là.

M. RIESTER : Bien.

Mme SABATÉ : J'aurais besoin d'un point d'éclaircissement si vous le permettez M. FOURNIER, concernant des achats. Est-ce que vous passez par des services généraux, est-ce que vous négociez auprès des fournisseurs, parce que là, je vois des lignes qui sont quand même, assez énormes, notamment, un écran, 800 € je veux bien, pour la vidéo projection dans la salle ici, un vidéo projecteur 5 500 € alors que quand on fait les tests de comparatifs, on arrive à trouver bien moins cher sur le marché. Un micro sans fil, 2 400 € je suis bien placée, je suis dans la profession, donc je peux vous donner les tarifs. Destructeur de documents, 600 € un photocopieur, 2 000 € je trouve que cela fait un petit peu cher. Les fleurs de Kergomard, je me permets de signaler, que si vous traitiez directement pour acheter des fleurs à EPNER, ce serait beaucoup moins cher.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : Clairement, tous ces postes font l'objet de marchés. Au moment où nous sommes dans la construction du budget, d'ailleurs, alors, il y a certainement des pluriels qui n'ont pas été mis, mais un écran à 800 €, de ce type là, oui, c'est bien possible, on a souhaité qu'il soit motorisé et qu'il soit un peu plus facile à mettre en œuvre. Moi, j'ai toute confiance dans la cellule des marchés, vous savez ces points là sont regardés, point par point. On est dans la construction du budget, M. le Maire vous l'a dit, c'est quelque chose que l'on a fait avec beaucoup d'anticipation, peut être que certains montants ont été évalués un peu trop rapidement, mais je n'en suis pas très persuadé. De toute façon, vous l'avez bien compris, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, il arrive que nous ayons soit des excédents et que nous les reportions, c'est aussi quelques fois, le fruit de marchés fructueux.

M. RIESTER : Si vous avez des modèles particuliers ou des bonnes adresses, on est preneurs. De toute façon, il faut mettre en concurrence, avec grand plaisir, là, ce qui compte c'est que cela nous coûte le moins cher et que la qualité soit là, c'est tout. J'en profite pour répondre sur la taxe professionnelle, c'est bien comme l'a expliqué parfaitement M. FOURNIER, c'est un remplacement, il y a une baisse effectivement, globale de la fiscalité sur les entreprises, mais continue, évidemment d'avoir une fiscalité locale sur les entreprises, mais qu'au lieu de taxer sur l'investissement, ce qui est anti économique, tout le monde le sait, tout le monde l'a dit, personne n'a eu le courage de le faire avant le Président de la République, c'est de remplacer des taxes sur l'investissement, or, on a besoin que les entreprises investissent, parce que l'investissement est créateur d'activité, qui crée les emplois. De la substituer à une taxe du foncier et sur la valeur ajoutée des entreprises. Ce qui permet, notamment, de préserver un certain nombre d'entreprises, qui sont des entreprises qui investissent, notamment les entreprises industrielles, pour créer de l'emploi industriel en France. Il a été très clairement dit, qu'il y allait y avoir des recettes de substitution pour les collectivités locales, avec un redécoupage et un re dispatching un peu différent, et avec un fond de péréquation, qui permettra que les collectivités à périmètre constant, ne perdent pas de fiscalité locale sur les entreprises. Et en ce qui concerne celles et ceux qui seront amenés à payer, c'est le budget de l'Etat qui compensera la différence, mais dans le budget de l'Etat, il y a évidemment aussi, la fiscalité liée à l'entreprise.

M. THÉVENOT : Merci, M. le Maire, concernant le budget, je voudrais m'associer aux félicitations sur le calendrier. Je voudrais formuler auprès de l'adjoint aux finances et des équipes, l'avancement du calendrier, parce que c'est un gros effort. Et donc, je crois que les félicitations sont largement méritées. Personnellement, moi, ce budget, il m'appelle plusieurs remarques, j'ai quelques réserves que je voudrais partager avec vous. J'en ai fait part en commission des finances, mais je crois que c'est important de les partager, notamment concernant l'augmentation des frais de personnel, puisque nous avons une augmentation de 5,5 %, ce qui porte les frais de personnel à 58 % du budget de fonctionnement, c'est à mon sens un ratio qui n'est pas bon, je pense qu'il faudra adopter assez rapidement des mesures correctrices. Cette année, les dépenses de fonctionnement, augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement, je vous renvoie à l'effet ciseaux bien connu, je ne crois pas que ce soit une bonne perspective à long terme. Donc, on peut prendre cela comme un accident, je pense que sur le moyen terme, il faudra revenir à des ratios plus respectueux de certaines normes. Coulommiers n'est pas dans les normes les plus satisfaisantes, en matière des proportions de frais de personnel par rapport au budget de fonctionnement. 5,5%, n'en déplaise à certains, je trouve que c'est beaucoup. Par ailleurs, je voulais aussi attirer l'attention sur le traitement de la dette en devises, on a un Franc Suisse, qui s'apprécie par rapport à

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'euro. On a une partie de la dette en Franc Suisse, on l'a déjà évoqué, je pense qu'il faut avoir des mesures de traitement de ce point là. Enfin, une suggestion, c'est un budget qui ne met pas en avant, même si c'est certainement le souci EPKI, il n'y a pas vraiment de projet énergétique, je pense que c'est un gisement d'économie assez important, et moi, je suggère qu'on lance assez rapidement une étude en 2010, pour avoir des éléments pour prendre une décision sur le budget 2011 en termes d'efficacité énergétique, dans le bâtiment, notamment, mais au niveau de la ville. On a évoqué largement le Grenelle de l'environnement, cette logique de développement durable s'applique aussi au niveau des collectivités, les collectivités sont les premiers acteurs d'investissement, de fonctionnement et je pense qu'il est important que nous prenions ce virage. C'est normal, on voulait un budget rapide, on n'a pas forcément eu le temps de travailler sur ces sujets, je pense qu'en 2010, on travaille pour préparer 2011. Merci.

M. RIESTER : Merci M. THÉVENOT. Tout à fait d'accord avec vous, sur ce point, ce focus particulier sur les économies d'énergie, en vous rappelant, simplement, que beaucoup de choses sont déjà faites, alors peut être que cela n'est pas suffisamment mis en valeur, mais on ne peut pas non plus passer trop de temps sur la présentation du budget, sur les efforts qui sont faits en matière de lutte contre les dépenses énergétiques des bâtiments, notamment avec ce qui s'est passé sur le gymnase des Templiers, ce qui va se passer avec la rénovation du gymnase Voituret, avec ce qui est fait, régulièrement, notamment au budget, encore cette année, sur le changement des menuiseries des écoles, parce que c'est typiquement les fenêtres qui sont les endroits où l'on a de grosses déperditions d'énergie. Sur ce qui est fait en matière de renouvellement d'ampoules, même si ce n'est pas suffisamment fait, peut être qu'il faut aller encore plus loin, que l'on ait une vraie réflexion sur le renouvellement d'un certain nombre d'ampoules, c'est fait au niveau de la voirie, les ampoules d'éclairage public, on peut, peut être aller plus loin au niveau des bâtiments, mais toute cette politique, vous avez raison, il faut peut être la marquer un peu plus. Je pense que ce qui serait pas mal, c'est qu'il y ait une réflexion là-dessus, pour bien communiquer sur tout ce qui est fait et beaucoup de choses qui sont faites, cela permettra à tout le monde d'en être parfaitement au courant. En ce qui concerne les frais de personnel, je l'ai dit, c'est un choix qui est fait, de valoriser un certain nombre de salaires les plus faibles, dans l'équipe du personnel. Deuxièmement, d'accompagner les évolutions de carrière des uns et des autres. Troisièmement, de bien évidemment d'être dans une réflexion permanente, d'organisation ou de réorganisation des services, d'adaptation et de réorganisation, pour permettre de faire le même service, voire, meilleur service avec parfois, ici ou là, un peu moins de personnel. J'attire simplement votre attention sur l'analyse des ratios sur les 58% ou X% de frais de personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement, il faut toujours mettre cela en perspective, par rapport aux choix qui sont faits dans chaque collectivité en matière de délégation de service public, ou de ce qui est fait en régie. Forcément, des collectivités qui ont plus de travaux qui sont faits en régie, ce qui est notre cas, ont forcément un pourcentage de personnel plus important que les dépenses totales. Ce qui est important de regarder, c'est ce qui a été évoqué en première partie, c'est l'excédent de fonctionnement in fine, c'est différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, là, clairement, l'effet ciseaux depuis des années, est très positif. Pas forcément au niveau du budget, parce que, comme l'a rappelé M. FOURNIER, il y a des règles prudentielles, qui sont des règles à respecter. On sous-évalue les recettes et on surévalue les dépenses. Donc, forcément, on est plutôt à avoir des autofinancements ou effets ciseaux qui sont un peu moins bons sur le budget. Ce qui compte et ce qui est essentiel, c'est de regarder la réalisation, ce qui, in fine, a été payée, reçue par la ville. C'est le compte administratif,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'excédent de fonctionnement qu'on a évoqué tout à l'heure, et qui là, depuis des années et des années, plus ou moins fortement, plus ou moins légèrement, mais en tout cas, régulièrement et systématiquement a été en augmentation, année après année, ce qui nous permet en 2009, d'atteindre presque, 2 100 000 euros d'excédent de fonctionnement, ce qui est pour une commune de la taille de Coulommiers, exceptionnel en termes de ratios, en termes de résultats. Plutôt que de regarder simplement, le taux de pourcentage de dépenses de personnels, il faut regarder l'excédent de fonctionnement du compte administratif. Clairement, on est sur une bonne dynamique qu'il faut garder, et cela passe sur la maîtrise de dépenses de personnels, tout en continuant d'avoir cette action volontariste, que nous avons en matière d'action, d'intervention dans différents domaines dont on a parlé tout à l'heure. Concernant la dette, maintenant, sur la dette, je suis tout à fait favorable, je le redis aux services, notamment à Valérie RAMBEAU, et Pascal FOURNIER, qu'il est vraiment urgent que l'on puisse avoir cette réunion avec vous et avec celles et ceux qui le souhaiteraient, de réflexion sur la dette, je sais que vous avez un emploi du temps, qui n'est pas toujours facile, puisque vous travaillez à Paris, calons très rapidement la réunion, moi je souhaite que l'on puisse voir les solutions qui se poseraient à nous aujourd'hui, en sachant que l'emprunt en Franc Suisse, certes, est susceptible d'être victime d'une appréciation du Franc Suisse par rapport à l'Euro, mais objectivement, 0,4% d'intérêts sur le capital, c'est record toute catégorie. Donc, il faut mettre la réévaluation éventuelle du capital, par rapport au coût des intérêts et le tout par rapport aux solutions alternatives qui s'offrent à nous, et c'est le travail qu'il faut faire, j'y suis totalement favorable, il faut vraiment, Valérie, que l'on trouve une date rapide, pour cette réunion pour mener cette réflexion.

M. FOURNIER : Pour compléter, tout à fait, Vincent, je partage ton constat. Très rapidement, c'est le motif pour lequel, peut-être l'avez-vous vu à la lecture des investissements, nous avons inscrit au budget des finances, la mise en service de la plate-forme d'aide garantie, c'est-à-dire que nous allons acheter du conseil, sur ce dispositif de la dette. Et bien oui, on achète de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour construire un bâtiment, on n'est pas des experts de la gestion de la dette, pour autant, on essaye de faire au mieux et de se renseigner, de travailler dans de meilleures conditions, cette disposition a été prise en compte, et c'est pourquoi, nous avons inscrit au budget, une ligne, qui va nous permettre de travailler en collaboration, sur, effectivement, la meilleure gestion dynamique de notre dette. L'emprunt Suisse, il a été négocié en 2000, il s'agissait du rachat de l'ensemble des emprunts de la ville, qui portaient à l'époque sur un montant de 1 million de Francs. Aujourd'hui, il pèse encore sur notre endettement à hauteur 6,5 millions, mais il est assorti d'un taux à ce jour, à 4,09% que j'oppose à l'ensemble des taux des autres emprunts. Pour les emprunts à taux fixes, on a une moyenne de 4,47%, tandis que pour les taux variables, cela tourne autour de 2,45%. C'est dire la marge de manœuvre qu'il y aurait à trouver pour refinancer cet emprunt. L'appréciation du Franc Suisse sur les 19 ans qui restent est quand même à prendre en compte, mais pour autant, pour retrouver un emprunt aussi attractif, on va avoir des difficultés. Il faut travailler la question, mais aussi mettre en perspective quel est le risque, une appréciation de 5% du Franc Suisse sur l'Euro, actuellement, pèserait 16 000 euros sur l'annuité. On passe à 190 000 euros versus 230 l'année dernière, la charge financière n'est pas quelque chose qui m'alarme, pour autant, il faut y travailler.

M. RIESTER : On va retravailler cela.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : Développement durable, mise en place de bus hybrides, des châssis isolants dans les écoles, un véhicule électrique pour la brigade verte, je crois que l'on y travaille chaque fois que c'est nécessaire, il est clair qu'il faut le mettre dans nos chartes d'achats, et puis, on peut effectivement communiquer beaucoup plus dessus. On n'est pas trop mauvais sur le développement durable, au niveau de nos achats communaux.

M. RIESTER : On est même bons, M. FOURNIER, on va passer à la suite.

M. AUBRY : Au développement durable, ce matin on était en discussion avec les maires de diverses communes, autour, c'est passer une charte de développement durable, comme on nous le disait tout à l'heure, qui sera nécessaire, justement dans l'attribution de subvention.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG- DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mmes RABEY et SABATÉ. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

- ADOPTE le budget principal 2010 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de Vingt neuf millions six cent quatre-vingt onze mille cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-sept centimes (29 691 193,87 euros), dont onze millions trois cent dix mille cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-sept centimes (11 310 193,87 euros) en investissement et dix-huit millions trois cent quatre-vingt-un mille euros (18 381 000 euros) en fonctionnement.

- DECIDE que les taux communaux des taxes locales restent stables par rapport à 2009 à savoir 19,13 % pour la taxe d'habitation, 21,49 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 48,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

- VOTE les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement,

- ADOPTE l'ensemble des annexes jointes,

- AUTORISE le Maire à contracter les emprunts prévus à la section d'investissement du budget principal, pour un montant total de 2 366 288,68 euros auprès de tout organisme.

Question n° 29

ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2010 ET DU PROGRAMME D'EMPRUNT

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les services de l'eau et de l'assainissement font l'objet de budgets spécifiques distincts de celui de la commune. Ces budgets sont autonomes et doivent s'autofinancer. A cet effet la commune encaisse une taxe sur l'eau et une taxe sur l'assainissement dont elle fixe elle-même le montant.

Ces budgets relèvent de la nomenclature M49 (alors que celui de la commune relève de la M14) qui prend en compte la spécificité de ces services industriels et commerciaux notamment sur le régime de la TVA.

Ces services sont affermés auprès d'un prestataire de service (VEOLIA) qui a en charge l'entretien et le fonctionnement des réseaux, la commune conservant les investissements.

L'EAU

Le budget annexe 2010 du service de l'eau de la ville de COULOMMIERS est arrêté à la somme totale de 1 404 248,38 euros dont 1 255 218,38 euros en investissement et 149 030 euros en fonctionnement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un déficit de 42 110,13 euros** pour l'année 2009, duquel il faut déduire l'excédent des années antérieures, soit 17 309,48 euros. **Le déficit cumulé s'élève donc à 24 800,65 euros** et est repris à la section d'investissement en dépenses, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 62 323,42 euros**, auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté, pour 1 429,70 euros. L'excédent cumulé **63 753,12 euros** est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement, qui constitue la part d'autofinancement du service de l'eau, permet donc de couvrir le déficit d'investissement et de financer une partie des restes à réaliser 2009.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées. Les restes à réaliser de l'exercice 2009 s'élèvent à 226 987,73 euros en dépenses et 131 453,94 euros en recettes. Ils viennent s'ajouter aux prévisions de l'exercice 2010.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE FONCTIONNEMENT (ou section d'exploitation)

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général (matériel, entretien et réparations, assurance, honoraires, insertions, taxes foncières) pour 20 040 euros.
- Les charges financières (intérêts des emprunts et intérêts courus non échus) pour 1 610 euros.
- Les charges exceptionnelles (intérêts moratoires) pour 230 euros.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 63 630 euros.
- Le virement à la section d'investissement (autofinancement) pour 63 520 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Le produit de la redevance sur l'eau pour 110 000 euros.
- Les redevances perçues en contrepartie de l'occupation du château d'eau et du réservoir d'eau par les sociétés de téléphonie pour 38 000 euros.

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 1 030 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Le déficit d'investissement cumulé pour 24 800,65 euros.
- Les travaux sur les réseaux d'adduction en eau potable pour 687 000 euros. Ces travaux concernent la rue Schmitt Ratté, la rue de la Thibaude, la rue des Ouches, la rue Léon Lahitte, l'avenue des Lorinettes, la rue du Palais de justice et la rue Abel Prouharam.
- Des travaux de clôture et d'étanchéité sur le réservoir des Caillets pour 67 000 euros.
- La passivation des aciers sur le château d'eau pour 100 000 euros.
- Le remboursement en capital des emprunts pour 8 400 euros.

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 1 030 euros.
- Les écritures comptables permettant la récupération de la TVA sur travaux pour 140 000 euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 pour 63 753,12 euros.
- La récupération de la TVA sur travaux pour 140 000 euros.
- Un emprunt de 652 861 euros qui permettra de financer 64 % des dépenses d'équipement (restes à réaliser compris).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 63 630 euros.
- Le virement de la section de fonctionnement (autofinancement) pour 63 520 euros.
- Les écritures comptables permettant la récupération de la TVA sur travaux pour 140 000 euros.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG- DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mmes RABEY et SABATÉ. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

- ADOPTE le budget du service de l'eau 2010 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de un million quatre cent quatre mille deux cent quarante huit euros et trente huit centimes (1 404 248,38 euros), dont un million deux cent cinquante cinq mille deux cent dix-huit euros et trente huit centimes (1 255 218,38 euros) en investissement et cent quarante neuf mille trente euros (149 030 euros) en fonctionnement,

DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement,

- AUTORISE le Maire à contracter les emprunts prévus à la section d'investissement du budget du service de l'eau, pour un montant total de 652 861,32 euros auprès de tout organisme.

Question n° 30

ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2010.

M. FOURNIER expose le projet de délibération

L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe 2010 du service de l'assainissement de la ville de COULOMMIERS est arrêté à la somme totale de 5 451 275,72 euros dont 4 909 045,72 euros en investissement et 542 230 euros en fonctionnement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- La section d'investissement présente un excédent de **438 982,45 euros** pour l'année 2009, auquel doit être ajouté l'excédent des années antérieures, soit 1 931 941,16 euros. **L'excédent cumulé s'élève donc à 2 370 923,61 euros** et est repris à la section d'investissement en recettes, au compte 001.

- En fonctionnement l'excédent est de **206 558,36 euros** pour l'année 2009, auquel doit être ajouté l'excédent des années antérieures, soit 1 333,10 euros. **L'excédent cumulé, soit**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

207 891,46 euros est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin d'assurer une partie du financement des investissements 2010.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées. Les restes à réaliser de l'exercice 2009 s'élèvent à 552 617,23 euros en dépenses et 1 087 700,65 euros en recettes et doivent être ajoutés aux prévisions de l'exercice 2010.

LE FONCTIONNEMENT (ou section d'exploitation)

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général (matériel, entretien et réparations, assurance, études, honoraires, insertions, taxes foncières) pour 235 745 euros.
- Les contributions aux charges de personnel pour 12 000 euros.
- La subvention de fonctionnement versée au SIVU pour la construction de la station d'épuration pour 160 000 euros.
- Les charges financières (intérêts des emprunts et intérêts courus non échus) qui s'élèveront à environ 5 200 euros.
- Les charges exceptionnelles (annulation de titres et intérêts moratoires) pour 3 700 euros.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 125 585 euros.
- Le virement à la section d'investissement (autofinancement) pour 176 945 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Le produit de la redevance d'assainissement pour 450 000 euros.
- La taxe de raccordement et deux remboursements des frais de raccordement au réseau d'eau pluviale rue des Margats restant à facturer aux propriétaires pour 50 000 euros au total.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 11 000 euros.
- Le reversement par le fermier d'une quote-part de la redevance sur matière de curage perçue dans le cadre des conventions spéciales de déversement pour 7 000 euros.

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 24 230 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- La maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement prévus par le schéma directeur d'assainissement pour 250 000 euros.
- Les travaux sur les réseaux d'eaux usées pour 831 555 euros. Ces travaux concernent la rue Schmitt Ratté, la rue de la Thibaude, la rue des Ouches, la rue Léon Lahitte, l'avenue des Lorinettes, la rue du Palais de justice et la rue de la Pêcherie.
- Les travaux d'assainissement liés à la création d'une gare routière au collège Hippolyte Rémy pour 240 000 euros.
- La reprise du poste de refoulement rue Abel Prouharam pour 725 000 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- La création d'un poste de refoulement aux jardins ouvriers pour 700 000 euros.
- Des provisions pour travaux à hauteur de 905 300 euros.
- Une provision pour études à hauteur de 50 000 euros.
- Des frais d'insertion pour un peu plus de 5 000 euros.
- Le remboursement en capital des emprunts pour 28 300 euros.

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 24 230 euros.
- Les écritures comptables permettant la récupération de la TVA sur travaux pour 470 000 euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- L'excédent cumulé des années antérieures pour 2 370 923,61 euros.
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 pour 207 891,46 euros.
- La récupération de la TVA sur travaux pour 470 000 euros.

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 125 580 euros.
- Le virement de la section de fonctionnement (autofinancement) pour 176 945 euros.
- Les écritures comptables permettant la récupération de la TVA sur travaux pour 470 000 euros.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme CANALE : M. FOURNIER, j'ai tenté de vous suivre dans votre présentation, j'ai appris plein de choses sur tous les appareils qui vont être utilisés, notamment aux espaces verts, je voulais vous poser une question par rapport à la géothermie, en fait, au mois de décembre, il s'est trouvé que j'ai eu plusieurs interventions à faire, notamment à l'école Jean de la Fontaine, au cours de la première vague de froid, l'école s'est trouvée sans chauffage, sans chauffage, au moins quand même, pendant deux jours. J'ai appris également que tous les immeubles du quartier des Templiers, étaient également privés de chauffage parce qu'ils sont sur le même système, visiblement, de géothermie. Dans le budget que vous avez présenté, sur les investissements de la commune, etc..., vous n'avez pas du tout évoqué ces questions.

M. FOURNIER : Et pour cause, ce n'est pas de la compétence de la commune. C'est Jean-Pierre AUBRY qui est vice-président du syndicat mixte, pour la géothermie à Coulommiers, va vous répondre.

Mme CANALE : Je parlais surtout pour l'école.

M. AUBRY : En effet, de toute façon, il y a eu des dysfonctionnements. Au mois de décembre, c'était un peu particulier, c'est un tuyau qui a cassé. Par contre, l'année précédente, il n'y a pas eu de chauffage géothermique, il y avait des puits de réinjection qui ont eu une panne, tout cela a été remis en service à partir du mois d'octobre. Maintenant, pour le futur de la géothermie, on le disait tout à l'heure, dans le cadre du développement durable, actuellement, nous menons une étude, pour savoir si l'on peut

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

alimenter tous les bâtiments administratifs du centre ville. C'est-à-dire, les écoles, les collèges, la piscine, etc.

M. RIESTER : Oui, il faut savoir, d'abord, que nous avons la chance à Coulommiers, d'avoir une ressource renouvelable, propre, la géothermie, qu'on utilise depuis des dizaines d'années, en partie haute de la ville, pour alimenter l'hôpital, l'office d'HLM, pendant un temps, et bientôt à nouveau le lycée, les écoles, les bâtiments publics de la ville, du quartier des Templiers. Cet investissement qui avait été fait, c'est-à-dire, un puits pour aller chercher l'eau chaude en sous-sol, cet investissement, il est amorti. Il y a eu, une ou deux pannes, effectivement, l'an dernier. Je tiens à saluer le travail des équipes de la géothermie, de M. GIRIN, qui était le président du syndicat, c'est un syndicat mixte satellite de la ville, qui gère cette énergie là, et le travail de Jean-Pierre AUBRY, qui a été très réactif avec les services de la géothermie, pour répondre aux problématiques de pannes. Mais, comme dans une maison, quand une chaudière tombe en panne, ou un tuyau d'eau chaude qui claque, on est un peu embêtés par une absence de chauffage, pendant une journée, deux jours, là, effectivement il y a eu sur le réseau principal de géothermie, c'est un réseau d'eau chaude, il y a eu une panne, il a fallu faire en sorte de réparer vite, mais pendant la réparation, les gens ont été privés de chauffage. On peut le regretter, mais malheureusement, cela arrive. En revanche, on travaille, quand je dis on, c'est Jean-Pierre AUBRY, en tant que vice-président du syndicat, et Philippe de la Chapelle en tant que Président de ce syndicat, puisqu'il a remplacé M. GIRIN, qui après de nombreuses années de bons et loyaux services, a souhaité passer la main, on réfléchit à un nouveau puits qui permette, évidemment, d'assurer l'avenir de la géothermie dans la partie haute de la ville, on profiterait de cette nouvelle puissance de chauffage, pour, pourquoi pas, investir aussi dans un réseau de chauffage géothermique dans la partie basse, pour comme l'a rappelé M. AUBRY, les services de la ville, les établissements scolaires, notamment les collèges qui seraient éventuellement desservis, la piscine, plus, pourquoi pas financièrement, économiquement, le développement durable, l'économie financière, pourquoi pas aussi, les bâtiments de l'office d'HLM qui se situent à Vaux. Donc, on est en train de regarder tout cela, il y a une étude de faisabilité qui va être faite, en concertation avec l'office d'HLM, la ville, le conseil général, le syndicat mixte de la gestion de la piscine, tout cela va être mis en étude, en réflexion, on en reparlera. Mais, peut-être effectivement, il faudra investir dans un réseau ville basse, grâce à un puits construit au niveau de la géothermie, là où se trouve actuellement le puits de la géothermie existant, qui nous permettra de préparer l'avenir, avec un réseau renforcé, modernisé, de chauffage par géothermie sur Coulommiers, il faut vraiment que l'on ne se prive pas d'aller plus loin, en matière d'utilisation de cette ressource énergétique renouvelable de géothermie. D'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE du Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche. Mmes RABEY et SABATÉ. M. TREGOAT du Groupe les Verts),

DECIDE

- ADOPTE le budget du service de l'assainissement 2010 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de cinq millions quatre cent cinquante et un mille deux cent soixante quinze euros et soixante douze centimes (5 451 275,72 euros), dont quatre millions neuf cent neuf mille quarante cinq euros et soixante douze

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

centimes (4 909 045,72 euros) en investissement et cinq cent quarante deux mille deux cent trente euros (542 230 euros) en fonctionnement,

- DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

Question n° 31

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSEQUES

Mme GOULLET expose le projet de délibération.

Il s'agit de la prise en charge des frais d'obsèques de Mme GUÉRY Jacqueline née BRUCK née le 6 février 1934 à Reims (Marne) demeurant 2 rue Fernand Bailly Appt 427 à Coulommiers, décédée le 16 octobre 2009 à Coulommiers qui ne disposait pas, au jour de son décès des ressources suffisantes. Le montant s'élève à 1 600 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

La prise en charges des frais d'obsèques de Mme GUÉRY Jacqueline née BRUCK née le 6 février 1934 à Reims (Marne) demeurant 2 rue Fernand Bailly Appt 427 à Coulommiers, décédée le 16 octobre 2009 à Coulommiers. Le montant s'élève à 1 600 euros

Question n° 32

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 09/267 du 19 novembre 2009 : Conclusion d'une convention avec la résidence Siméon – 12, 14 avenue Gastellier – 77120 Coulommiers, pour le prêt à titre gracieux d'un minibus lui appartenant, pour la période du 19 février 2010 au 1^{er} mars 2010 inclus, pour le transport d'enfants, adolescents et d'adultes accompagnateurs, dans le cadre des séjours et des sorties organisés pour les vacances par le service Jeunesse et Famille.
- N° 09/301 du 10 décembre 2009 : Acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, d'un montant 1 680,67 € pour le remboursement d'un poteau d'éclairage public, suite à un accident qui a eu lieu le 1^{er} avril 2009, 8 boulevard de la Marne.
- N° 09/304 du 17 décembre 2009 : Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne – 5, place Gallieni - 77000 MELUN. Montant du prêt : 500 000 Euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Objet du prêt : financement des investissements 2009
- Durée : 10 ans
- Taux fixe : 3,26 %
- Périodicité : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : 360 jours / 360 jours
- Mode d'amortissement du capital : progressif
- Sans frais de dossier
- Versement des fonds : trois mois maximum à compter de la date de signature du contrat
- Conditions de remboursement anticipé : indemnité actuarielle sauf si le taux du prêt est inférieur ou égal au taux d'actualisation

- N° 09/309 du 18 décembre 2009 : Acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, d'un montant de 1 531,12 € pour le remboursement d'un poteau d'éclairage public rue de Montigny, suite à un accident intervenu le 06 août 2009

- N° 09/310 du 22 décembre 2009 : Passation d'un bail d'habitation principale au centre de vacances de Longchaumois avec M. Pierre-Jean VOITURET directeur du centre, à compter du 1^{er} janvier 2010.

- N° 10/04 du 05 janvier 2010 : Acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, d'un montant de 2 367, 72 € pour le remboursement des dégâts dommage électrique, suite à un orage survenu en juillet 2007

- N° 10/09 du 13 janvier 2010 : Acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, d'un montant de 1 239,88 € pour le remboursement du pare-brise de la balayeuse.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT
03/11/2009	Contrat de maintenance du logiciel REQUIEM (Etat civil)	ARPEGE	1 303,08 €HT / an
03/11/2009	Contrat de maintenance du logiciel MELODIE (Etat civil)	ARPEGE	2 019,17 €HT / an
03/11/2009	Contrat de maintenance du logiciel	ARPEGE	431,78 €HT / an

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	BEMOL TEDECO (Etat civil)		
03/11/2009	Contrat de maintenance du logiciel MAESTRO (Etat civil)	ARPEGE	388,61 €HT / an
03/11/2009	Contrat de maintenance du logiciel RHAPSODIE (Ecole de musique)	RDL	350,00 €HT / an
04/12/2009	Marché complémentaire aux travaux de mise en conformité de la cuisine de Longchaumois – Lot Plomberie	ROTA MARECHAL	2 159,00 €HT
07/12/2009	Contrat d'entretien des sanitaires automatiques	MIEL MULTISERVICES	56 €HT /semaine
14/12/2009	MAPA : Réaménagement de la Cour de l'Ange		
14/12/2009	Lot n°1 – Voirie et réseaux divers	WIAME VRD	120 294,50 €HT
14/12/2009	Lot n°2 – Adduction d'eau potable	SADE	17 660,00 €HT
15/2/2009	MAPA : Rénovation de l'Hôtel de Ville		
15/12/2009	Lot n°1 – Gros œuvre et ravalement	CANARD	400 010,03 €HT
15/12/2009	Lot n°2 – Ossature métallique	ATELIER BOIS ET Cie	82 234,00 €HT
15/12/2009	Lot n°3 – Etanchéité, couverture, zinguerie	CARON	36 143,67 €HT
15/12/2009	Lot n°4 – Menuiserie métallique	A.F.D	83 431,00 €HT
15/12/2009	Lot n°5 – Menuiserie bois	CORCESSIN	41 660,00 €HT
15/12/2009	Lot n°6 – Peinture, sol collé	TOURET	27 400,00 €HT
15/12/2009	Lot n°7 - Ascenseur	OTIS	51 600 €HT
15/12/2009	Lot n°8 – Plomberie, chauffage, ventilation	SEVESTE	12 518,04 €HT
15/12/2009	Lot n°9 - Electricité	LEBATARD	33 534,01 €HT
04/01/2010	MAPA : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison des associations sportives	BBJ	30 450,00 €HT
07/01/2010	MAPA : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et la mise en accessibilité des liaisons entre le centre-ville et le quartier des Templiers	CABINET GREUZAT / ERES GALLET / NEO LIGHT	79 669,00 €HT
13/01/2010	Contrat de maintenance du logiciel AMANDINE (Bibliothèque)	AGATE DISTRIBUTION	1 430 €HT / an

Question n° 33

QUESTIONS DIVERSES

ANIMATIONS DU CENTRE VILLE ET DES QUARTIERS

Mme CANALE : M. le Maire, au dernier conseil municipal, vous nous avez évoqué les différentes animations que la ville et les commerçants du centre ville, allaient proposer à vos administrés, pour les fêtes de fin d'année. Donc, j'ai pu observer, comme vous nous l'aviez annoncé avec enthousiasme, la présence du château gonflable, sous la halle aux fromages, la musique, et les différentes déambulations de personnages de Walt DISNEY, je crois, en centre ville. Par contre, dès lors que l'on sortait du centre ville, plus rien. Je trouve regrettable, que seul le centre ville ait bénéficié d'animations. Pourquoi la ville haute, par exemple, n'a-t-elle pas eu de musique ? Pourquoi les personnages ambulants ne se sont pas promenés vers Vaux, pour les enfants de ce quartier ? Je sais que vous avez offert généreusement aux habitants des HLM, des chocolats et un agenda 2010 aux familles ayant des enfants, mais cet argent, investi dans ces chocolats, aurait pu servir à l'ensemble des habitants du quartier, par exemple, autour d'une animation qui se serait inscrite, plus, dans la durée. Je ne pense pas à des choses forcément extraordinaires, la présence d'un manège, un mini marché de Noël, un petit goûter de quartier. D'autre part, compte tenu des difficultés financières de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

beaucoup de ménages à Coulommiers, et pour encourager les gens à venir faire leurs achats en centre ville, je me suis demandé pourquoi les commerçants de Coulommiers, ou même la municipalité, ne proposeraient pas dans les années à venir, des bons d'achats, pour les familles les plus modestes, par exemple, ou des réductions dans certains magasins. Cela, pour le coup, serait véritablement dans l'esprit de Noël. En fait, d'une manière générale, je trouve que les quartiers de Vaux et les quartiers des Templiers, sont trop souvent oubliés par la municipalité, alors peut-être pas au moment des élections, mais de manière générale, il y a des besoins énormes, et je trouve que vous n'y répondez pas assez. Alors, évidemment, c'est une réflexion globale, d'aménagements et de réhabilitation qui s'impose. Mais de petites choses contribuant à améliorer le quotidien, pourraient être réalisables. Par exemple, pourquoi ne pas octroyer une salle, à ces jeunes qui sont désœuvrés devant les boutiques du centre commercial de la ville haute, que je vois quand même assez fréquemment, et qui le demandent. Et là, j'ai bien vu l'article paru dans le Pays Briard du 5 janvier. Alors, évidemment, cela vous pose des problèmes de surveillance et de conditions d'accès, j'entends bien, mais il y a peut être des solutions à trouver. Pourquoi ne pas faire un effort d'aménagement du centre commercial de la ville haute, c'est vraiment véritablement déprimant, proposer au moins des bancs, pour les personnes âgées qui viennent, et pour qui, le centre commercial reste souvent le seul lien social qu'ils ont dans la journée. Pourquoi ne pas mettre par exemple, des espaces pique-nique pour les familles, qui l'été, veulent profiter de la pelouse située près de la commanderie des Templiers, que je vois souvent par terre. Monsieur le Maire, s'il vous plait, avant de dépenser de l'argent dans des caméras de surveillance, avant de dépenser 100 000 euros dans des caméras de surveillance, pensez à vos quartiers dans lesquels il n'est pas toujours facile de vivre. Dans l'état actuel, ne rien faire pour ces quartiers ou si peu, parce que j'entends bien que vous faites des petites choses comme cela, par ci par là, mais ce n'est pas une réflexion globale, donc, ne rien faire dans ces quartiers, c'est comme ne pas éteindre le feu sous une cocotte-minute.

M. RIESTER : Mme CANALE, il y a des choses sur lesquelles, toutes les bonnes idées sont bonnes à prendre, les bancs de pique-nique, pourquoi pas, on va réfléchir pour voir si l'on peut mettre des bancs de pique-nique, il y a d'autres sujets, les bancs, il y en a, s'il faut en mettre plus, on en mettra plus, en même temps, il y a certains commerçants qui ne veulent pas qu'il y en ait en face de leurs boutiques, parce qu'après, il y a des gens qui se mettent devant, cela gêne pour entrer dans la boutique. Vous savez, c'est parfois plus complexe que cela n'y paraît de loin. Mais, en ce qui concerne ce que vous décrivez de la vie dans les quartiers qui seraient si difficiles, que ce serait une cocotte-minute, moi je ne suis pas d'accord avec vous, parce que dans ces quartiers là, il fait bon vivre aussi, il n'y a pas que dans le centre ville, il fait bon vivre aussi dans ces quartiers, on va continuer à faire en sorte qu'il fasse encore meilleur de vivre dans ces quartiers, en faisant comme nous l'avons proposé d'une manière très précise, on va faire une réunion de quartier pour en parler, d'aménager les espaces de vie, tout en faisant en sorte que chacun se respecte, parce que le respect, pour les jeunes, c'est essentiel, mais c'est aussi le respect des personnes âgées, c'est aussi le respect de celles et ceux qui habitent dans les bâtiments qui ont besoin de calme, en même temps, il faut des animations pour que les jeunes puissent s'exprimer aussi. Tout cela, c'est un vivre ensemble, qui n'est pas toujours simple. Mais franchement, moi, l'image que l'on veut coller en permanence au quartier des Templiers, au quartier de Vaux, quartiers difficiles, quartiers où il ne fait pas bon vivre, etc.. Moi, je m'inscris en faux, je suis, en tant que président de l'office d'HLM, très à cheval, avec la directrice générale de l'office, pour faire en sorte que, dans les logements, la qualité des prestations de l'office

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

soit renforcée. Que la qualité de l'isolation soit renforcée, que la qualité de degrés de sécurité soit renforcée. N'exagérons pas, et ne collons pas une image qui n'est pas celle que ressentent les habitants sur leur quartier où il fait bon vivre. On va continuer d'investir, concernant l'animation, Sophie DELOISY est au travail. Je peux vous assurer ça va booster, connaissant Sophie, elle va dire quelques mots, et notamment, pas seulement les jeunes, pas seulement sur ce qui est mis en place et en œuvre, d'ailleurs un certain nombre de conseillers municipaux qui sont ici, je pense à Patricia et Marie-Ange, sur le quartier de Vaux, et bien d'autres, sur le quartier des Templiers, pour essayer de créer des animations, et on va continuer, associer effectivement un maximum la population, pour qu'il y ait des goûters de Noël, très bonne idée, faire le goûter de Noël, je n'y vois pas d'inconvénients, il y en a, en plus, Sophie va vous en parler. Ensuite, sur les animations de Noël, ce sont les commerçants qui ont organisé cela, et c'est vrai, que ce sont les commerçants de centre ville, qui ont prévu les ballades des personnages de DISNEY, et d'installer sous la halle, du matériel gonflable. D'ailleurs entre parenthèse, vous nous aviez attaqués sur cette question là, quel succès ! Cela a très bien fonctionné, les gens étaient ravis, notamment les enfants, pas que du centre ville, les enfants du quartier des Templiers, du quartier de Vaux, et des autres quartiers de Coulommiers, cela a très bien fonctionné, on en tirera toutes les conséquences pour l'avenir. Mais, franchement, il y a eu sûrement plus de participation à ces animations là, qu'il y en avait pour la patinoire, à un prix inférieur, on peut dire que c'était plus tôt réussi. Sans compter le marché de Noël, organisé par Véronique MAASSEN et par toutes ses équipes, cela a été un grand succès en centre ville, certes en centre ville, et l'on va renouveler l'expérience, avec une nouvelle dimension. Franchement, cela avait de la gueule, et travailler avec les commerçants de Vaux et des templiers, oui, on proposera quelque chose, l'an prochain, il y a déjà beaucoup de choses de faites pour faire vivre ces quartiers, je donne la parole à Sophie et ensuite à Marie Jo qui veut dire quelque chose.

Mme DELOISY : Au niveau des commerçants, cela a été l'occasion, pour une quinzaine de jeunes, notamment ceux qui partent au ski au mois de février, puissent faire des chantiers jeunes, et leur permettent, la plupart de ces jeunes sont de familles en difficulté, cela leur permet de pouvoir partir au ski, à pratiquement zéro, c'est-à-dire, que le nombre d'heures qu'ils ont effectuées sous la halle aux fromages leur permettra de partir au ski. D'autre part, au niveau de Noël, il y a eu un voyage qui a été fait pour le cirque PINDER, on a eu la chance, grâce, un grand merci à M. LEGEAY, de nous avoir eu des places gratuites, donc, les familles ont eu un modeste prix de participation à payer pour le car. Ensuite, comme à chaque vacance de Noël, il y a des goûters qui sont organisés dans chaque structure, avant qu'ils puissent rejoindre leur famille, en fait, c'est systématiquement et à chaque vacances. Pour en revenir un peu aux jeunes, notamment aux divers articles du Pays Briard, moi je regrette un peu que la photo ait été prise de dos, parce que ces jeunes ont posé de face. Pour la plupart, on les connaît très bien au service Jeunesse, ils ont participé pour la plupart, à tous les foot en salle qui ont été organisé pendant les vacances de Noël, ce sont des jeunes que je connais depuis cinq, six ou sept ans, c'est vrai qu'on leur propose de se former en association, afin qu'ils puissent, comme toute association, pouvoir demander des subventions et des créneaux dans les gymnases,. Cela peut être une solution pour eux, d'être autonomes, après on les accueille volontiers, et ils font partie de nos actions. C'est vrai, après, je pense que M. COILLOT aurait pu vous en faire le retour, au niveau de la commission, mais non, ce n'est pas méchant ce que je vous dis, c'est simplement que lors de la commission vous étiez présent. On a présenté toutes les actions qui allaient être faites pour les vacances de Noël, je me permettrai de vous envoyer le compte-rendu, en tout

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

cas, de cette commission. Je pense que la plupart des élus, à mon sens, en tout cas à chaque vacance, on vous envoie le programme de nos actions. Pour février, en tout cas, elles sont pratiquement bouclées, quand elles seront finalisées, elles vous seront envoyées à tous, pour que vous sachiez un petit peu, au niveau des quartiers, ce que le service Jeunesse et Famille, organisent et font comme actions, les repas de quartiers, ceux qui veulent bien participer dans ces quartiers, essayer d'animer et de les avoir à nos côtés.

Mme MOTOT : Je voulais aussi ajouter, qu'il a été décidé d'ouvrir Longchaumois l'été aux familles, et aux adolescents. De façon à ce que, justement, moins d'enfants, comme vous dites, ne traînent désœuvrés, et que l'on puisse les accueillir là bas, et leur organiser des séjours avec camping, vraiment des séjours ludiques, leur faire connaître la montagne. On s'efforce vraiment de donner un plus grand choix.

Mme DELOISY : Cette année, c'est le week-end de Pâques, qui est essentiellement à destination des familles les plus défavorisées de nos quartiers. C'est un travail aussi en corrélation avec la Maison Départementale des Solidarités.

Mme THOURET : Moi, ce que je souhaite préciser en tant que directrice générale de l'office public de l'habitat, c'est qu'avant mon arrivée, M. le Maire, en tant que président d'office, vous avez organisé une enquête de satisfaction sur la vie dans le quartier, sur la vie où les locataires résidaient. Sur 1 100 locataires positionnés sur les Templiers, et 500 sur Vaux, 63% des locataires ont répondu à cette enquête de satisfaction. Il en ressort que très peu veulent quitter leur quartier, d'une part, très peu se sentent dans l'insécurité, d'autre part. Ils se sentent bien où ils sont. Ils n'ont fait ressortir que des petits soucis de peinture par là, ils n'ont fait ressortir que des problèmes essentiellement liés aux dysfonctionnements que connaissait l'office, mais pas sur leur environnement, c'est ce que je voulais préciser.

M. RIESTER : La liste des investissements et du fonctionnement du quartier de Vaux et quartier des Templiers, encore cette année, en matière de voirie, en matière d'équipements publics, de gymnase, en matière de réorganisation, des espaces de vie, de jeux d'enfants, d'installation de distributeur de billets, etc., tout cela, se sont des investissements pour le quartier de Vaux, pour le quartier des Templiers, qui ne sont pas des quartiers difficiles, mais qui sont des quartiers comme les autres, qui doivent être intégrés, sur lesquels on doit investir comme ailleurs.

Mme THOURET : J'ai oublié de préciser que les chocolats et le petit carnet, c'est une initiative du conseil d'administration de l'office pour les locataires, qui jusqu'à présent n'avaient rien, c'est un budget de l'office, 4 738 euros pour les deux.

M. RIESTER : Merci Mme THOURET.

Mme TUERO : Je voudrais simplement inviter Mme CANALE la prochaine fois, au repas de quartier, la dernière fois, on a fait un repas de quartier à Vaux, avant de manger les moules frites le soir, on les a épluchées avec les habitants, on était là, c'était un moment convivial, de partage, de communication, et c'était très enrichissant. C'est à ce moment là qu'il faut être, et pas forcément là ce soir.

Mme CANALE : Madame, excusez-moi, je n'ai pas mémorisé votre nom, mais moi, si vous voulez, je peux également..

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Mme TUERO.

Mme CANALE : Je peux également, mettre en avant mes animations, si vous voulez aussi, je travaille, Madame, je n'ai pas le temps forcément d'aller...

Mme TUERO : Nous on ne fait rien.

Mme CANALE : Mais peut être, effectivement.

M. RIESTER : Ecoutez, Mme CANALE, avant de juger les gens...

Mme CANALE : Depuis ce soir, vous nous faites des prises à partie, je suis désolée, mais..

M. RIESTER : S'il vous plait, attendez...ne parlez pas tous en même temps, c'est moi qui donne la parole ici, donc, Mme CANALE, on vous a entendu, Mme TUERO, on vous a entendu, simplement, il faut que vous acceptiez aussi, vous prenez quand même, Mesdames et Messieurs, du groupe socialiste et citoyens de gauche, vous prenez en permanence à partie les adjoints et les élus, et le Maire en particulier, mais les autres aussi, sur nos actions, sur ceci, sur cela, la façon dont on gère mal les choses, il faut accepter aussi, que quand vous dites que l'on ne fait rien.. Attendez, je peux parler ? Ecoutez, qu'est-ce que vous faites à longueur d'interventions Mme MARTIG ?

Micro fermé, inaudible.

M. RIESTER : Ah bon ! C'est nouveau ça ! Attendez, c'est nouveau. Vous juger la façon dont on gère la ville.

Micro fermé, inaudible.

M. RIESTER : Et bien écoutez, la majorité...

Micro fermé, inaudible.

M. RIESTER : Si, en permanence.. Je peux finir ? Il faut que vous vous habituez aussi, à ce qu'il ait des membres de la majorité, qui vous disent, plutôt que de critiquer la façon dont on n'animerait pas la ville, qu'il y a des animations qui sont mises en place, qui sont notamment réalisées par des conseillers municipaux, et qu'ils vous accueillent avec grand plaisir, pour préparer les moules frites le matin, et préparer les brocantes aussi le matin, les ranger le soir, vous verrez qu'il y a une vie de quartier, beaucoup plus importante que ce que parfois on imagine, quand on n'est pas dans le quartier ou que l'on ne connaît pas suffisamment le quartier. Ce n'est pas une attaque personnelle contre Mme CANALE, quant à Mme TUERO, elle travaille, je crois que ce n'est pas la peine de dire systématiquement, je travaille, je ne peux pas avoir d'actions bénévoles, parce qu'il y a plein de bénévoles qui travaillent.

Mme CANALE : M. RIESTER, déjà, d'une, je fais mes courses au quartier des Templiers, puisque j'habite à côté, je pense que je le connais, de deux, mes élèves, la plupart sont issus de ce quartier, vous dire que c'est par eux que j'ai un certain nombre d'informations, ou le personnel qui travaille également sur l'établissement, et de trois,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

excusez moi, Madame, j'ai le 18 décembre, et M. GOIJAT et Mme MOTOT, ici présents, peuvent en témoigner, je me suis rendue avec des élèves, pour une animation, à l'école Jean de la Fontaine, je pense que compte tenu du climat, à ce moment là, cela a été assez compliqué à faire. Alors, après, toutes les animations que j'organise sur la ville de Coulommiers, et auxquelles j'invite largement la mairie à participer, quand il s'agit de parler des droits de l'enfant, quand il s'agit de parler de la semaine de la solidarité internationale, il n'y a jamais personne parce que ces problèmes là, vous préoccupent, mais de loin.

M. RIESTER : Bon, ce sera votre mot de conclusion, qui n'engage que vous. Mesdames et Messieurs, passez une bonne soirée et à bientôt, et pensez aux signatures.

La séance est levée à 22 H 15.